

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2020

Délibération n° D-2020-36

Convention de renouvellement Contrat Enfance Jeunesse
2019-2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Animation de la Cité

**Convention de renouvellement Contrat Enfance
Jeunesse 2019-2022**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2015 a permis de renouveler les actions existantes et de continuer à renforcer l'offre existante au sein de la Ville.

L'année 2019 a marqué le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, qui s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2019-2022. Il prend en compte les évolutions d'organisation et de prestations proposés par la Ville et les différents opérateurs (Centre Communal d'Action Sociale et Centres Socio Culturels).

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les axes de développement prioritaires dans le contrat enfance jeunesse 2019/2022 se poursuivent dans la continuité du contrat 2015/2018 :

Petite enfance :

- consolider la qualité des structures
- renforcer la coordination, développer les passerelles avec les partenaires
- développer l'accueil dans les structures nouvelles
- développer les lieux d'accueil enfants-parents

Enfance :

- conforter les accueils de loisirs thématiques
- optimiser les capacités d'accueil en centres de loisirs
- consolider les animations périscolaires
- renforcer le partenariat entre la Ville et les CSC

Jeunesse :

- séjours thématiques
- accueils de loisirs ados
- accueils de jeunes

La prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 étant arrivé à échéance et le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 étant en finalisation de renouvellement, il est proposé d'établir une convention d'objectifs et de financement prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

Madame Nathalie SEGUIN, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Prestation de service « Contrat enfance jeunesse »

Collectivité territoriale

Aout 2019

Année : 2019-2022

Partenaire : La Commune de Niort

Les conditions ci-dessous, de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej), constituent la présente convention.

Entre :

La Commune de Niort

Représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire

Dont le siège est situé 1 Place Martin Bastard – 79000 NIORT

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d’allocations familiales des Deux-Sèvres

Représentée par Madame Cécile BONAMY, Directrice

Monsieur Franck ANDRE, Président

Dont le siège est situé 51 route de Cherveux à NIORT

Adresse postale : TSA 37244 – 79060 NIORT Cedex 9

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

1.1- Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse »

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Sont éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse, les nouveaux développements relevant du volet enfance ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Toutefois aucune nouvelle action relevant du volet « jeunesse » n'est prise en compte dans le calcul de la Psej à l'exception et exclusivement, des garderies périscolaires qui se transforment en Alsh déclaré à la Ddcs.

Les modalités de financement les concernant sont précisées dans la fiche action Alsh.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85% du montant de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) et concerne exclusivement :

- **Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :**

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Accueil collectif, familial et parental (0 -6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)	Accueil de loisirs (*)
Relais assistants maternels	Accueil de jeunes (*)
Lieu d'accueil enfants-parents (*)	

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

- **Les fonctions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (*) :**

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Ludothèque (*)	Séjour de vacances été
	Séjour petites vacances
	Camps adolescents

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15% du montant de la Psej et concerne Exclusivement les charges relatives :

Champ global enfance, jeunesse, parentalité
Poste de coordinateur
Ingénierie
Formations - Bafa / Bafd(*)
Diagnostic initial (cf annexes 4 et 4 bis de la présente convention)

(*) Aucune nouvelle action ne peut être inscrite à un Cej ou un avenant signé à compter de 2018

1.2 – Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »

Le financement de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1er janvier 2019.

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) distingue deux types d'actions :

- Les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et
- Les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- $(\text{Montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,3264$ pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- $(\text{Montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,09$ pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1-1 : Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Pour une même action réalisée par plusieurs partenaires, le montant forfaitaire est calculé par action et réparti entre les partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est versé en fonction :

- Du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- De la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- Du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;

- Du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- De la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- D'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- De non-respect d'une clause ;
- De réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire, au partenaire employeur, le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

Article 2 - Les engagements du partenaire

2.1 - Au regard des activités et services financés par la Caf

Le partenaire, est garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Ils s'assurent que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Ils sont conscients de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, ils s'engagent à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Ils s'engagent à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015 et intégrée à la présente convention.

Le partenaire, s'engage à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance - jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N¹.

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

¹ N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;
- **60%** pour les accueils de loisirs

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire, doit porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

Le partenaire, s'engage à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- Le périmètre de ses compétences ;
- Ses missions ;
- Les statuts ;
- Le règlement intérieur ;
- L'activité ;
- Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- Le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- L'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

2.2 - Au regard du public visé par la présente convention

Le partenaire, s'assure que :

- Le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il réponde aux besoins du public ;
- La participation du public à la vie de la structure est effective ;
- La tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- Le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- Les règles de confidentialité sont respectées ;
- Les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

2.3 - Au regard de la communication

Le partenaire, s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, (y compris site Internet et réseaux sociaux dédiés) visant le service couvert par la présente convention.

2.4 - Au regard des obligations légales et réglementaires

Le partenaire, s'assure, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- D'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- D'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;
- De droit du travail ;
- De règlement des cotisations Urssaf ;
- D'assurance ;
- De recours à un commissaire aux comptes ;
- De procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

Article 3 - Les pièces justificatives

Le partenaire, s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire, est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées dans la présente convention.

En tout état de cause, ils s'engagent à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire, s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire, s'engage à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires :

- Les pièces nécessaires à la signature de la convention
- Les pièces nécessaires relatives au paiement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej)
- Les pièces nécessaires au suivi de l'activité

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives correspondantes mentionnées à la présente convention.

3.1 - Les pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

Collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN	

Entreprises Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Vocation	Statuts datés et signés	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN/SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.	
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

**Associations- Mutuelles-Comités d'entreprise
Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur**

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN/SIRET	
Vocation	Statuts datés et signés	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

3.2 - Les pièces justificatives relatives au contrat « enfance et jeunesse »

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf 	Budget prévisionnel des structures, des activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf 	Budget prévisionnel des activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par la convention

Activité	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activité ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)
-----------------	---	---	---	---

3.3 - Les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement., avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisant d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service

Au regard de la tenue de la comptabilité : Le partenaire, s'engage sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire, s'engage à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 4 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- Sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé (cf. annexes 4 de la présente convention)
- Sa contribution à l'évaluation du projet initial

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Article 5 - Le versement de la subvention

5.1 - Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci-après :

5.2 - Acompte

L'acompte sera versé à hauteur de 70% des droits prévisionnels. Pour les contrats en renouvellement, l'acompte ne pourra intervenir qu'après la signature de ladite convention d'objectifs et de financement actant le renouvellement.

5.3 – Régularisation (en cas de versement d'acompte)

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son article 3 et suivants « Les pièces justificatives », la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 6- Le suivi des objectifs, des engagements, l'évaluation des actions et le contrôle

Le partenaire, s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées dans l'article 3 et suivants « Les pièces justificatives » de la présente convention avant le 30 Juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

6.1 – Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 31 mars et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire, s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- Le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- Le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire, s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

6.2 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1- « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

6.3 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le partenaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puissent s'y opposer.

Le partenaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail ...

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 7 – la durée et la révision des termes de la convention

La présente convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans cette convention.

Article 8 – La fin de la convention

-Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un

mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

-Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 7 « la durée et la révision des termes de la convention.

-Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

-Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 – Les recours

-Recours amiable

La prestation de service contrat « enfance et jeunesse » étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

-Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Le partenaire reconnaît avoir reçu un exemplaire des éléments constitutifs de la présente convention pour la subvention dite prestation de service « contrat enfance jeunesse » et en avoir pris connaissance ainsi que de la charte de la laïcité.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Niort, le 3 décembre 2019 en 3 exemplaires

La Directrice de La Caf

Le Président de la Caf

C. BONAMY

F. ANDRE

Le Maire de la Commune de Niort

J. BALOGE

**TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF
RENOUVELLEMENT CEJ - COMMUNE DE NIORT**

TYPOLOGIE	TYPE DE L'ACTION	NATURE DE L'ACTION	NOM DE L'ACTION	Montant PSEJ limitatifs			
				2019	2020	2021	2022
Module 1 (du 01/01/2019 au 31/12/2022) - Enfance							
Action antérieure	Accueil enfance	Crèches Familiales	SAF Farandole	60 214,79 €	60 214,79 €	60 214,79 €	60 214,79 €
Action antérieure	Accueil enfance	Relais assistants maternels	Ram de Niort	14 314,85 €	14 314,85 €	14 314,85 €	14 314,85 €
Action antérieure	Accueil enfance	Multi-accueil	Multi-accueil Angélique	104 292,26 €	104 292,26 €	104 292,26 €	104 292,26 €
Action antérieure	Accueil enfance	Multi-accueil	Multi-accueil du Murier	82 175,66 €	47 935,80 €		
Action antérieure	Accueil enfance	Multi-accueil	Multi-accueil Mélodie	113 397,59 €	113 397,59 €	113 397,59 €	113 397,59 €
Action antérieure	Accueil enfance	Multi-accueil	Multi-accueil Tom Pouce	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Action antérieure	Pilotage enfance	Poste de coordination	Coordonnateur	18 150,00 €	18 150,00 €	18 150,00 €	18 150,00 €
Total actions antérieures				392 545,15 €	358 305,29 €	310 369,49 €	310 369,49 €
Action nouvelle	Accueil enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP Pôle Enfance de l'Orangerie		10 666,78 €	10 553,95 €	10 441,13 €
Action nouvelle	Accueil enfance	Relais assistants maternels	Ram de Niort	2 955,26 €	2 916,71 €	2 877,65 €	2 837,89 €
Action nouvelle	Accueil enfance	Halte-garderie	Halte-garderie A Petit Pas	46 210,90 €	45 381,88 €	44 552,84 €	43 723,80 €
Action nouvelle	Accueil enfance	Multi-accueil	Multi-accueil de l'Orangerie	131 258,74 €	131 258,74 €	131 258,74 €	131 258,74 €
Action nouvelle	Accueil enfance	Multi-accueil	Multi Accueil du Murier		43 468,28 €	107 447,62 €	105 454,04 €
Total actions nouvelles				180 424,90 €	233 692,39 €	296 690,80 €	293 715,60 €
PSEJ CAF				572 970,05 €	591 997,68 €	607 060,29 €	604 085,09 €

TYPOLOGIE	TYPE DE L'ACTION	NATURE DE L'ACTION	NOM DE L'ACTION	Montant PSEJ limitatifs			
				2019	2020	2021	2022
Module 2 (du 01/01/2019 au 31/12/2022) - Jeunesse							
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh Ados Csc Chemins Blancs	4 805,35 €	4 805,35 €	4 805,35 €	4 805,35 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh Ados Csc De Part et d'Autre	663,16 €	663,16 €	663,16 €	663,16 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh Ados Csc Grand Nord	1 780,92 €	1 780,92 €	1 780,92 €	1 780,92 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh Ados Csc Souché	913,86 €	913,86 €	913,86 €	913,86 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc Centre Ville	1 659,97 €	1 659,97 €	1 659,97 €	1 659,97 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc Champclairot Champommier	2 231,02 €	2 231,02 €	2 231,02 €	2 231,02 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc Chemins Blancs	1 619,27 €	1 619,27 €	1 619,27 €	1 619,27 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc De Part et d'Autre	4 652,99 €	4 652,99 €	4 652,99 €	4 652,99 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc du Parc	2 119,87 €	2 119,87 €	2 119,87 €	2 119,87 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc Grand Nord	6 891,71 €	6 891,71 €	6 891,71 €	6 891,71 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc Souché	2 372,52 €	2 372,52 €	2 372,52 €	2 372,52 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Csc Ste Pezenne	2 256,47 €	2 256,47 €	2 256,47 €	2 256,47 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh mercredis Ville de Niort	12 430,53 €	12 430,53 €	12 430,53 €	12 430,53 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh thématiques Ville de Niort	13 164,79 €	13 164,79 €	13 164,79 €	13 164,79 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc Centre Ville	1 007,69 €	1 007,69 €	1 007,69 €	1 007,69 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc Champclairot Champommier	2 844,24 €	2 844,24 €	2 844,24 €	2 844,24 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc Chemins Blancs	1 488,48 €	1 488,48 €	1 488,48 €	1 488,48 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc De Part et D'Autre	3 466,42 €	3 466,42 €	3 466,42 €	3 466,42 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc du Parc	2 379,90 €	2 379,90 €	2 379,90 €	2 379,90 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc Grand Nord	3 145,82 €	3 145,82 €	3 145,82 €	3 145,82 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc Souché	821,77 €	821,77 €	821,77 €	821,77 €

Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alsh extrascolaire Csc Ste Pezenne	1 776,76 €	1 776,76 €	1 776,76 €	1 776,76 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alsh périscolaire Ville de Niort	60 193,60 €	60 193,60 €	60 193,60 €	60 193,60 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Séjours	Séjours Csc Les Chemins Blancs	951,50 €	951,50 €	951,50 €	951,50 €
Action antérieure	Accueil jeunesse	Accueils jeunes	Accueil de jeunes Csc du Parc	1 550,34 €	1 550,34 €	1 550,34 €	1 550,34 €
Action antérieure	Pilotage jeunesse	Poste de coordination	Coordination jeunesse	7 260,00 €	7 260,00 €	7 260,00 €	7 260,00 €
Total actions antérieures				144 448,95 €	144 448,95 €	144 448,95 €	144 448,95 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Ados Csc Souché	4 421,58 €	4 421,58 €	4 421,58 €	4 421,58 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Ados Csc Centre Ville	2 261,31 €	2 261,31 €	2 261,31 €	2 261,31 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Ados Csc du Parc	1 497,38 €	1 497,38 €	1 497,38 €	1 497,38 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Ados Csc Ste Pezenne	2 065,11 €	2 065,11 €	2 065,11 €	2 065,11 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Mercredis Csc du Parc	1 294,09 €	1 294,09 €	1 294,09 €	1 294,09 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Mercredis Csc Chemins Blancs	1 223,43 €	1 223,43 €	1 223,43 €	1 223,43 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Mercredis Csc De Part et D'Autre	4 464,75 €	4 464,75 €	4 464,75 €	4 464,75 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Mercredis Csc Ste Pezenne	1 264,17 €	1 264,17 €	1 264,17 €	1 264,17 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh extrascolaire	Alshe Mercredis Ville de Niort	27 343,36 €	27 343,36 €	27 343,36 €	27 343,36 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Alsh périscolaire	Alshp matins soirs Ville de Niort	24 310,47 €	24 310,47 €	24 310,47 €	24 310,47 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Accueil jeunes	Accueil de jeunes Csc De Part et d'Autre	5 531,59 €	5 531,59 €	5 531,59 €	5 531,59 €
Action nouvelle	Accueil jeunesse	Accueil jeunes	Accueil de jeunes Csc Grand Nord	2 056,41 €	2 056,41 €	2 056,41 €	2 056,41 €
Total actions nouvelles				77 733,65 €	77 733,65 €	77 733,65 €	77 733,65 €
PSEJ CAF				222 182,60 €	222 182,60 €	222 182,60 €	222 182,60 €

TYPOLOGIE	TYPE DE L'ACTION	NATURE DE L'ACTION	NOM DE L'ACTION	Montant PSEJ limitatifs			
				2019	2020	2021	2022
Module 3 (du 01/01/2019 au 31/12/2022) - Coordination							
Action nouvelle	Pilotage enfance	Poste de coordination	Pilotage Ville de Niort	117 701,58 €	119 431,03 €	119 257,94 €	119 084,64 €
Total actions nouvelles				117 701,58 €	119 431,03 €	119 257,94 €	119 084,64 €
PSEJ CAF				117 701,58 €	119 431,03 €	119 257,94 €	119 084,64 €
				2019	2020	2021	2022
Total module 1 - enfance				572 970,05 €	591 997,68 €	607 060,29 €	604 085,09 €
Total module 2 - jeunesse				222 182,60 €	222 182,60 €	222 182,60 €	222 182,60 €
Total module 3 - coordination				117 701,58 €	119 431,03 €	119 257,94 €	119 084,64 €
TOTAL PSEJ CAF				912 854,23 €	933 611,31 €	948 500,83 €	945 352,33 €

Fait à Niort, le 3 décembre 2019

La Directrice de la Caf

Le Maire de la Commune de Niort

C. BONAMY

J. BALOGE



Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Rose-Marie NIETO
Rose-Marie NIETO

**SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL
ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
CEJ 2G COMMUNE DE NIORT**

TYPOLOGIE	NOM DE L'ACTION	Taux d'occupation de l'existant 2018	Nombre d'unités de référence de l'existant 2018	Capacité d'accueil de l'existant 2018	2019		2020		2021		2022	
					Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
Module ENFANCE												
Action antérieure	MULTI ACCUEIL MURIER	66,07%	81 372 h	123 165 h								
Action antérieure	CRECHE FARANDOLE	45,66%	42 971 h	94 110 h								
Action antérieure	M ACCUEIL MELODIE	57,74%	74 801 h	129 550 h								
Action antérieure	M ACCUEIL ANGELIQUE	55,10%	80 923 h	146 863 h								
Action antérieure	M ACCUEIL TOM POUCE	72,48%	73 538 h	102 080 h								
Action antérieure	RELAIS ASS MATERNELLES		1 etp									
Action antérieure	COORDONNATEUR		1 etp									
Action nouvelle	H GARDERIE A PETITS PAS	63,47%	24 708 h	38 930 h	27 489 h	39 260 h	27 489 h	39 260 h	27 489 h	39 260 h	27 489 h	39 260 h
Action nouvelle	M ACCUEIL ORANGERIE	61,36%	68 640 h	111 870 h	79 349 h	113 355 h	79 349 h	113 355 h	79 349 h	113 355 h	79 349 h	113 355 h
Action nouvelle	RELAIS ASS MATERNELLES		2 etp		2 etp		2 etp		2 etp		2 etp	
Module COORDINATION												
Action nouvelle	PILOTAGE VILLE DE NIORT		6,45 etp		7,75 etp		7,75 etp		7,75 etp		7,75 etp	

**SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL
ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
CEJ 2G COMMUNE DE NIORT**

TYPOLOGIE	NOM DE L'ACTION	Taux d'occupation de l'existant 2018	Nombre d'unités de référence de l'existant 2018	Capacité d'accueil de l'existant 2018	2019		2020		2021		2022	
					Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
Module JEUNESSE												
Action antérieure	ALSH MERCREDIS VILLE DE NIORT	51,22%	10 244 h	20 000 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC CHAMPCLAIROT	73,65%	9 796 h	13 300 h								
Action antérieure	ALSH ADOS CSC CHEMINS BLANCS	28,39%	5 444 h	19 176 h								
Action antérieure	ALSH ADOS CSC DE PART ET D'AUTRE	41,42%	2 036 h	4 915 h								
Action antérieure	ALSH ADOS CSC GRAND NORD	59,93%	2 608 h	4 352 h								
Action antérieure	ALSH ADOS CSC SOUCHE	17,52%	456 h	2 602 h								
Action antérieure	ALSH THEMATIQUES VILLE DE NIORT	93,43%	7 680 h	8 220 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC CENTRE VILLE	42,83%	3 632 h	8 480 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC CHEMINS BLANCS	37,05%	3 864 h	10 428 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC DE PART ET D'AUTRE	81,47%	10 872 h	13 344 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC DU PARC	48,58%	8 256 h	16 996 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC GRAND NORD	59,21%	11 880 h	20 064 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC SOUCHE	47,82%	2 852 h	5 964 h								
Action antérieure	ALSH VACANCES CSC STE PEZENNE	46,47%	6 468 h	13 920 h								
Action antérieure	ALSH MERCREDIS CSC CENTRE VILLE	59,63%	3 947 h	6 619 h								

**SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL
ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
CEJ 2G COMMUNE DE NIORT**

TYPOLOGIE	NOM DE L'ACTION	Taux d'occupation de l'existant 20148	Nombre d'unités de référence de l'existant 2018	Capacité d'accueil de l'existant 2018	2019		2020		2021		2022	
					Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
Module JEUNESSE												
Action antérieure	ALSH MERCREDIS CSC CHAMPCLAIRROT	35,24%	5 218 h	14 808 h								
Action antérieure	ALSH MERCREDIS CSC CHEMINS BLANCS	29,81%	3 975 h	13 336 h								
Action antérieure	ALSH MER/SAM CSC DE PART ET D'AUTRE	80,45%	10475 h	13020 h								
Action antérieure	ALSH MERCREDIS CSC DU PARC	49,87%	5 083 h	10 192 h								
Action antérieure	ALSH MERCREDIS CSC GRAND NORD	48,88%	8 290 h	16 960 h								
Action antérieure	APS VILLE DE NIORT	100,00%	90 375 h	90 375 h								
Action antérieure	ALSH MERCREDIS CSC SOUCHE	49,71%	5 881 h	11 831 h								
Action antérieure	ALSH MERCREDIS CSC STE PEZENNE	49,05%	5 137 h	10 472 h								
Action antérieure	SEJOURS CSC CHEMINS BLANCS	93,75%	105 j	112 j								
Action antérieure	ACCUEIL DE JEUNES CSC DU PARC	44,56%	2 032 h	4 560 h								
Action antérieure	COORDONNATEUR		0,40 etp									

SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL
ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
CEJ 2G COMMUNE DE NIORT

TYPOLOGIE	NOM DE L'ACTION	Taux d'occupation de l'existant 2018	Nombre d'unités de référence de l'existant 2018	Capacité d'accueil de l'existant 2018	2019		2020		2021		2022	
					Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
Module JEUNESSE												
Action nouvelle	ALSH ADOS CSC SOUCHE	54,24%	4 284 h	7 898 h	4 739 h	7 898 h	4 739 h	7 898 h	4 739 h	7 898 h	4 739 h	7 898 h
Action nouvelle	ALSH ADOS CSC STE PEZENNE	49,96%	1 425 h	2 852 h	1 712 h	2 852 h	1 712 h	2 852 h	1 712 h	2 852 h	1 712 h	2 852 h
Action nouvelle	APS VILLE DE NIORT	100,00%	199 910 h	199 910 h	199 910 h	199 910 h	199 910 h	199 910 h	199 910 h	199 910 h	199 910 h	199 910 h
Action nouvelle	ALSH MERCREDIS CSC CHEMINS BLANCS	73,41%	11 100 h	15 120 h	11 100 h	15 120 h	11 100 h	15 120 h	11 100 h	15 120 h	11 100 h	15 120 h
Action nouvelle	ALSH MER/SAM CSC DE PART ET D'AUTRE	68,36%	10 784 h	15 776 h	12 475 h	20 792 h	12 475 h	20 792 h	12 475 h	20 792 h	12 475 h	20 792 h
Action nouvelle	ALSH MERCREDIS CSC DU PARC	59,75%	6 525 h	10 920 h	6 525 h	10 920 h	6 525 h	10 920 h	6 525 h	10 920 h	6 525 h	10 920 h
Action nouvelle	ALSH MERCREDIS CSC STE PEZENNE	50,26%	6 614 h	13 160 h	6 614 h	13 160 h	6 614 h	13 160 h	6 614 h	13 160 h	6 614 h	13 160 h
Action nouvelle	ALSH MERCREDIS VILLE DE NIORT	76,42%	47 504 h	62 160 h	47 504 h	62 160 h	47 504 h	62 160 h	47 504 h	62 160 h	47 504 h	62 160 h
Action nouvelle	ACCUEIL DE JEUNES CSC GRAND NORD	79,63%	1 032 h	1 296 h	1 032 h	1 296 h	1 032 h	1 296 h	1 032 h	1 296 h	1 032 h	1 296 h
Action nouvelle	ACCUEIL DE JEUNES CSC DE PART ET D'AUTRE				2 748 h	4 580 h	2 748 h	4 580 h	2 748 h	4 580 h	2 748 h	4 580 h
Action nouvelle	ALSHE ADOS CSC CENTRE VILLE	31,53%	903 h	2 864 h	1 719 h	2 864 h	1 719 h	2 864 h	1 719 h	2 864 h	1 719 h	2 864 h
Action nouvelle	ALSHE ADOS CSC DU PARC				1 505 h	2 508 h	5 602 h	9 336 h	5 602 h	9 336 h	5 602 h	9 336 h

Fait à Niort, le 3 décembre 2019

La Directrice de la Caf

Le Maire de la Commune de Niort

C. BONAMY

J. BALOGÉ

Module 1

Enfance

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un relais assistants maternels existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Relais Assistants Maternels
 Nom de la structure : Relais Petite Enfance
 Adresse : 2 rue Peter Bruegel – 79000 Niort
 Gestionnaire : CCAS de Niort
 Partenaire du Cej qui finance : Ville de Niort

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
 (SOIT EN 2018)

Qualification de l'animateur : Educatrices de jeunes enfants
 Durée du travail hebdomadaire : 35 heures
 Equivalent temps plein : 2 ETP
 Subvention du partenaire : 100 567,85 €
 Montant PSEJ : 17 345.54 €
 Montant PSO : 50 704 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Qualification de l'animateur	EJE	EJE	EJE	EJE
Durée du travail hebdomadaire	35 heures	35 heures	35 heures	35 heures
Equivalent temps plein	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP
Total des dépenses :	151 600 €	151 600 €	151 600 €	151 600 €
Total des recettes :	151 600 €	151 600 €	151 600 €	151 600 €
Dont subvention du partenaire :	110 428.80 €	109 811.20 €	109 185.60 €	108 548.80 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Etablissement d'accueil du jeune enfant – Service d'accueil familial](#)
 Nom de la structure : [Farandole](#)
 Adresse : [2 rue Peter Bruegel – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [CCAS de Niort](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Capacité théorique :

Nombre de jours d'ouverture : [230](#)
 Amplitude d'ouverture par jour : [12.50](#)
 Nombre d'heures d'ouverture par an : [2 875](#)
 Nombre de places contractualisées : [30](#)
 Capacité théorique : [86 250](#)
 Capacité théorique modulée : [63 830](#)

Activité :

Nombre total d'heures enfants : [33 716](#)
 Taux d'occupation : [39.09 %](#)
 Subvention du partenaire : [198 305.63 €](#)
 Montant PSEJ : [60 214.79 €](#)
 Montant PSU : [118 030.72 €](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Nombre de places contractualisées :	30	30	30	30
Capacité théorique	94 110	94 110	94 110	94 110
Nombre total d'heures enfants	42 971	42 971	42 971	42 971
Taux d'occupation : (%)	45.66%	45.66%	45.66%	45.66%
Total des dépenses :	334 794.77 €	334 794.77 €	334 794.77 €	334 794.77 €
Total des recettes :	334 794.77 €	334 794.77 €	334 794.77 €	334 794.77 €
Dont subvention du partenaire :	200 929.26 €	200 929.26 €	200 929.26 €	200 929.26 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Etablissement d'accueil du jeune enfant – Halte-Garderie](#)
 Nom de la structure : [Halte-Garderie A Petit Pas](#)
 Adresse : [12 rue Jules Siegfried – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [CCAS de Niort](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Capacité théorique :

Nombre de jours d'ouverture : [229](#)
 Amplitude d'ouverture par jour : [8.5](#)
 Nombre d'heures d'ouverture par an : [1946.5](#)
 Nombre de places contractualisées : [20](#)
 Capacité théorique : [38 930](#)
 Capacité théorique modulée : [30 467](#)

Activité :

Nombre total d'heures enfants : [24 708](#)
 Taux d'occupation : [63.47%](#)
 Subvention du partenaire : [201 535.55€](#)
 Montant PSEJ : [50 020.71 €](#)
 Montant PSU : [109 842.27€](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Nombre de places contractualisées :	20	20	20	20
Capacité théorique	39 260	39 260	39 260	39 260
Nombre total d'heures enfants	27 489	27 489	27 489	27 489
Taux d'occupation : (%)	70.02%	70.02%	70.02%	70.02%
Total des dépenses :	334 600 €	334 600 €	334 600 €	334 600 €
Total des recettes :	334 600 €	334 600 €	334 600 €	334 600 €
Dont subvention du partenaire :	207 228.64 €	205 953.11 €	204 677.56 €	203 402.03€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Etablissement d'accueil du jeune enfant – Multi-Accueil](#)
 Nom de la structure : [Angélique](#)
 Adresse : [Square Galilée – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [CCAS de Niort](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Capacité théorique :

Nombre de jours d'ouverture : [230](#)
 Amplitude d'ouverture par jour : [11,50](#)
 Nombre d'heures d'ouverture par an : [2 645](#)
 Nombre de places contractualisées : [53](#)
 Capacité théorique : [140 185](#)
 Capacité théorique modulée : [109 597](#)

Activité :

Nombre total d'heures enfants : [88 890](#)
 Taux d'occupation : [63.41%](#)
 Subvention du partenaire : [453 944.27€](#)
 Montant PSEJ : [104 292.26€](#)
 Montant PSU : [301 189.87€](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Nombre de places contractualisées :	35	35	35	35
Capacité théorique	146 863	146 863	146 863	146 863
Nombre total d'heures enfants	80 923	80 923	80 923	80 923
Taux d'occupation : (%)	55.10%	55.10%	55.10%	55.10%
Total des dépenses :	685 105.21 €	685 105.21 €	685 105.21 €	685 105.21 €
Total des recettes :	685 105.21 €	685 105.21 €	685 105.21 €	685 105.21 €
Dont subvention du partenaire :	388 147.65 €	388 147.65 €	388 147.65 €	388 147.65 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Etablissement d'accueil du jeune enfant – Multi-Accueil](#)
 Nom de la structure : [Pôle Enfance de l'Orangerie](#)
 Adresse : [2 rue Peter Bruegel – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [CCAS de Niort](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Capacité théorique :

Nombre de jours d'ouverture : [226](#)
 Amplitude d'ouverture par jour : [11](#)
 Nombre d'heures d'ouverture par an : [2 486](#)
 Nombre de places contractualisées : [45](#)
 Capacité théorique : [111 870](#)
 Capacité théorique modulée : [92 473](#)

Activité :

Nombre total d'heures enfants : [68 640](#)
 Taux d'occupation : [61.36%](#)
 Subvention du partenaire : [521 294.33€](#)
 Montant PSEJ : [131 258 74 €](#)
 Montant PSU : [229 504.79€](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Nombre de places contractualisées :	45	45	45	45
Capacité théorique	113 355	117 810	117 810	117 810
Nombre total d'heures enfants	79 349	79 349	79 349	79 349
Taux d'occupation : (%)	70%	70%	70%	70%
Total des dépenses :	734 192 €	734 192 €	734 192 €	734 192 €
Total des recettes :	734 192 €	734 192 €	734 192 €	734 192 €
Dont subvention du partenaire :	371 540 €	371 540 €	371 540 €	371 540 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Etablissement d'accueil du jeune enfant – Multi-Accueil](#)
 Nom de la structure : [Le Mûrier](#)
 Adresse : [10 rue du Murier – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [CCAS de Niort](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Capacité théorique :

Nombre de jours d'ouverture : [226](#)
 Amplitude d'ouverture par jour : [11](#)
 Nombre d'heures d'ouverture par an : [2 486](#)
 Nombre de places contractualisées : [30](#)
 Capacité théorique : [74 580](#)
 Capacité théorique modulée : [62 271](#)

Activité :

Nombre total d'heures enfants : [51 927](#)
 Taux d'occupation : [69.62%](#)
 Subvention du partenaire : [290 191.69€](#)
 Montant PSEJ : [82 175.66 €](#)
 Montant PSU : [186 323.80€](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Nombre de places contractualisées :	30	33	33	33
Capacité théorique	76 890	33 759	84 216	84 216
Nombre total d'heures enfants	51 000	23 632	58 952	58 952
Taux d'occupation : (%)	66.32%	70%	70%	70%
Total des dépenses :	556 450 €	246 800 €	586 450 €	549 200 €
Total des recettes :	556 450 €	246 800 €	586 450 €	549 200 €
Dont subvention du partenaire :	283 682.90 €	135 761.73 €	308 101.93 €	268 119.20 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Etablissement d'accueil du jeune enfant – Multi-Accueil](#)
 Nom de la structure : [Mélodie](#)
 Adresse : [42 rue des Justices – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [CCAS de Niort](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Capacité théorique :

Nombre de jours d'ouverture : [234](#)
 Amplitude d'ouverture par jour : [10.75](#)
 Nombre d'heures d'ouverture par an : [2 515.5](#)
 Nombre de places contractualisées : [50](#)
 Capacité théorique : [125 775](#)
 Capacité théorique modulée : [104 559](#)

Activité :

Nombre total d'heures enfants : [81 891](#)
 Taux d'occupation : [65.11%](#)
 Subvention du partenaire : [386 449.33€](#)
 Montant PSEJ : [113 397.59 €](#)
 Montant PSU : [277 616€](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Nombre de places contractualisées :	50	50	50	50
Capacité théorique	129 550	129 550	129 550	129 550
Nombre total d'heures enfants	74 801	74 801	74 801	74 801
Taux d'occupation : (%)	57.74%	57.74%	57.74%	57.74%
Total des dépenses :	666 758 €	666 758 €	666 758 €	666 758 €
Total des recettes :	666 758 €	666 758 €	666 758 €	666 758 €
Dont subvention du partenaire :	394 457.48 €	394 457.48 €	394 457.48 €	394 457.48 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouveau lieu d'accueil enfants parents

DESCRIPTION

Nature : [Etablissement d'accueil du jeune enfant – Lieu d'accueil Enfants Parents](#)
 Nom de la structure : [LAEP Pôle Enfance de l'Orangerie](#)
 Adresse : [2 rue Peter Bruegel – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [CCAS de Niort](#)
 Date d'ouverture : [01.2020](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	2020	2021	2022
Durée d'ouverture annuelle	418 heures	418 heures	418 heures
Total des dépenses :	43 850 €	43 850 €	43 850 €
Total des recettes :	43 850 €	43 850 €	43 850 €
Dont subvention du partenaire :	33 617.36	33 462.70 €	33 308.04 €

Module 2

Jeunesse

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)
 Adresse : [7 avenue de Limoges – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Centre-Ville](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 3 947
 Taux d'occupation : 59.63 %
 Capacité théorique : 6 619
 Montant PSEJ 1 659.97 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2020)
Capacité théorique :	6 619	6 619	6 619	6 619
Nombre d'heures enfants :	3 947	3 947	3 947	3 947
Taux d'occupation : (%)	59.63%	59.63%	59.63%	59.63%
Total des dépenses :	29 079.58€	29 079.58€	29 079.58€	29 079.58€
Total des recettes :	29 111.63€	29 111.63€	29 111.63€	29 111.63€
Dont subvention du partenaire :	23 064.43€	23 064.43€	23 064.43€	23 064.43€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)
 Adresse : [7 avenue de Limoges – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Centre-Ville](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 3 632
 Taux d'occupation : 42.83 %
 Capacité théorique : 8 480
 Montant PSEJ : 1 007.69 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	8 480	8 480	8 480	8 480
Nombre d'heures enfants :	3 632	3 632	3 632	3 632
Taux d'occupation : (%)	42.83%	42.83%	42.83%	42.83%
Total des dépenses :	18 973.61€	18 973.61€	18 973.61€	18 973.61€
Total des recettes :	18 973.61€	18 973.61€	18 973.61€	18 973.61€
Dont subvention du partenaire :	12 140.15€	12 140.15€	12 140.15€	12 140.15€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire adolescents](#)

Adresse : [7 avenue de Limoges – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel Centre-Ville](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 1 719
Taux d'occupation : 60.02%
Montant PSEJ : 2 261.31 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2018)	Année 2 (soit 2019)	Année 3 (soit 2020)	Année 4 (soit 2021)
Capacité théorique :	2 864	2 864	2 864	2 864
Nombre d'heures enfants :	1 719	1 719	1 719	1 719
Taux d'occupation : (%)	60.02%	60.02%	60.02%	60.02%
Total des dépenses :	8 162 €	8 162 €	8 162 €	8 162 €
Total des recettes :	8 162 €	8 162 €	8 162 €	8 162 €
Dont subvention du partenaire :	5 058 €	5 058 €	5 058 €	5 058 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)
 Adresse : [20 square Germaine Clopeau](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Champclairot Champommier](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 5 218
 Taux d'occupation : 35.24%
 Capacité théorique : 14 808
 Montant PSEJ : 2 231.02 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	14 808	14 808	14 808	14 808
Nombre d'heures enfants :	5 218	5 218	5 218	5 218
Taux d'occupation : (%)	35.24 %	35.24 %	35.24 %	35.24 %
Total des dépenses :	38 657.83€	38 657.83€	38 657.83€	38 657.83€
Total des recettes :	38 698.45€	38 698.45€	38 698.45€	38 698.45€
Dont subvention du partenaire :	30 492.67€	30 492.67€	30 492.67€	30 492.67€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)
 Adresse : [20 square Germaine Clopeau](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Champclairot Champommier](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 9 796
 Taux d'occupation : 73.65%
 Capacité théorique : 13 300
 Montant PSEJ : 2 844,24 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	13 300	13 300	13 300	13 300
Nombre d'heures enfants :	9 796	9 796	9 796	9 796
Taux d'occupation : (%)	73.65%	73.65%	73.65%	73.65%
Total des dépenses :	51 874.30€	51 874.30€	51 874.30€	51 874.30€
Total des recettes :	51 874.30€	51 874.30€	51 874.30€	51 874.30€
Dont subvention du partenaire :	33 175.66€	33 175.66€	33 175.66€	33 175.66€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)
 Adresse : [Boulevard de l'Atlantique – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre socioculturel de Part et d'Autre](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 12 475
 Taux d'occupation : 60%
 Capacité théorique : 20 792
 Montant PSEJ : 9 117.74 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	20 792	20 792	20 792	20 792
Nombre d'heures enfants :	12 475	12 475	12 475	12 475
Taux d'occupation : (%)	60%	60%	60%	60%
Total des dépenses :	55 167 €	55 167 €	55 167 €	55 167 €
Total des recettes :	55 167 €	55 167 €	55 167 €	55 167 €
Dont subvention du partenaire :	37 327.5 €	37 327.5 €	37 327.5 €	37 327.5 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)
 Adresse : [Boulevard de l'Atlantique – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre socioculturel de Part et d'Autre](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 10 872
 Taux d'occupation : 81.47%
 Capacité théorique : 13 344
 Montant PSEJ : 3 466.42€

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	13 344	13 344	13 344	13 344
Nombre d'heures enfants :	10 872	10 872	10 872	10 872
Taux d'occupation : (%)	81.47%	81.47%	81.47%	81.47%
Total des dépenses :	59 288.31€	59 288.31€	59 288.31€	59 288.31€
Total des recettes :	59 288.31€	59 288.31€	59 288.31€	59 288.31€
Dont subvention du partenaire :	37 878.91€	37 878.91€	37 878.91€	37 878.91€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire adolescents](#)
 Adresse : [Boulevard de l'Atlantique – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre socioculturel de Part et d'Autre](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 2 036
 Taux d'occupation : 41.42%
 Montant PSEJ : 663.13 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	4 580	4 580	4 580	4 580
Nombre d'heures enfants :	2 748	2 748	2 748	2 748
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Total des dépenses :	15 786 €	15 786 €	15 786 €	15 786 €
Total des recettes :	15 786 €	15 786 €	15 786 €	15 786 €
Dont subvention du partenaire :	14 021 €	14 021 €	14 021 €	14 021 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de jeunes](#)
 Adresse : [Boulevard de l'Atlantique – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre socioculturel de Part et d'Autre](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 2 748
 Taux d'occupation : 60 %
 Montant PSEJ : 0 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	4 580	4 580	4 580	4 580
Nombre d'heures enfants :	2 748	2 748	2 748	2 748
Taux d'occupation : (%)	60%	60%	60%	60%
Total des dépenses :	15 786€	15 786€	15 786€	15 786€
Total des recettes :	15 786€	15 786€	15 786€	15 786€
Dont subvention du partenaire :	14 021€	14 021€	14 021€	14 021€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)

Adresse : [rue de la Tour Chabot – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel du Parc](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 6 525
Taux d'occupation : 59.75%
Capacité théorique : 10 920
Montant PSEJ : 3 413.96€

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 3 (soit 2021)
Capacité théorique :	10 920	10 920	10 920	10 920
Nombre d'heures enfants :	6 525	6 525	6 525	6 525
Taux d'occupation : (%)	59.75 %	59.75 %	59.75 %	59.75 %
Total des dépenses :	27 672,30 €	27 672,30 €	27 672,30 €	27 672,30 €
Total des recettes :	27 672,30 €	27 672,30 €	27 672,30 €	27 672,30 €
Dont subvention du partenaire :	18 378,71€	18 378,71€	18 378,71€	18 378,71€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)

Adresse : [rue de la Tour Chabot – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel du Parc](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 8 256
Taux d'occupation : 48.58 %
Capacité théorique : 16 996
Montant PSEJ : 2 379.90 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	16 996	16 996	16 996	16 996
Nombre d'heures enfants :	8 256	8 256	8 256	8 256
Taux d'occupation : (%)	48.58%	48.58%	48.58%	48.58%
Total des dépenses :	43 623.97€	43 623.97€	43 623.97€	43 623.97€
Total des recettes :	43 623.97€	43 623.97€	43 623.97€	43 623.97€
Dont subvention du partenaire :	27 901.37€	27 901.37€	27 901.37€	27 901.37€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire adolescents](#)

Adresse : [rue de la Tour Chabot – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel du Parc](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 5 602

Taux d'occupation : 60 %

Montant PSEJ : 0 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	9 336	9 336	9 336	9 336
Nombre d'heures enfants :	5 602	5 602	5 602	5 602
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Total des dépenses :	7 580 €	7 580 €	7 580 €	7 580 €
Total des recettes :	7 580 €	7 580 €	7 580 €	7 580 €
Dont subvention du partenaire :	2 515 €	2 515 €	2 515 €	2 515 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de jeunes](#)
 Adresse : [rue de la Tour Chabot – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre socioculturel du Parc](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 2 032
 Taux d'occupation : 44.56 %
 Montant PSEJ : 1 550.34 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	4 560	4 560	4 560	4 560
Nombre d'heures enfants :	2 032	2 032	2 032	2 032
Taux d'occupation : (%)	44.56%	44.56%	44.56%	44.56%
Total des dépenses :	23 454.96€	23 454.96€	23 454.96€	23 454.96€
Total des recettes :	23 454.96€	23 454.96€	23 454.96€	23 454.96€
Dont subvention du partenaire :	18 145.76€	18 145.76€	18 145.76€	18 145.76€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)
 Adresse : [56 rue Massujat – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Chemins Blancs](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 11 100
 Taux d'occupation : 73.41%
 Capacité théorique : 15 120
 Montant PSEJ : 2 842.70 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	15 120	15 120	15 120	15 120
Nombre d'heures enfants :	11 100	11 100	11 100	11 100
Taux d'occupation : (%)	73.41 %	73.41 %	73.41 %	73.41 %
Total des dépenses :	40 501.17 €	40 501.17 €	40 501.17 €	40 501.17 €
Total des recettes :	40 501.17 €	40 501.17 €	40 501.17 €	40 501.17 €
Dont subvention du partenaire :	13 071 €	13 071 €	13 071 €	13 071 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)
 Adresse : [56 rue Massujat – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Chemins Blancs](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 3 864
 Taux d'occupation : 37.05 %
 Montant PSEJ : 1 488.48 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	10 428	10 428	10 428	10 428
Nombre d'heures enfants :	3 864	3 864	3 864	3 864
Taux d'occupation : (%)	37.05%	37.05%	37.05%	37.05%
Total des dépenses :	22 492.50€	22 492.50€	22 492.50€	22 492.50€
Total des recettes :	22 492.50€	22 492.50€	22 492.50€	22 492.50€
Dont subvention du partenaire :	14 339.53€	14 339.53€	14 339.53€	14 339.53€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire adolescents](#)
 Adresse : [56 rue Massujat – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Chemins Blancs](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 5 444
 Taux d'occupation : 28.39 %
 Montant PSEJ : 4 805.35 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	19 176	19 176	19 176	19 176
Nombre d'heures enfants :	5 444	5 444	5 444	5 444
Taux d'occupation : (%)	28.39%	28.39%	28.39%	28.39%
Total des dépenses :	59 354 €	59 354 €	59 354 €	59 354 €
Total des recettes :	59 354 €	59 354 €	59 354 €	59 354 €
Dont subvention du partenaire :	46 315 €	46 315 €	46 315 €	46 315 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire séjours](#)
 Adresse : [56 rue Massujat – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Chemins Blancs](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre de places : 16
 Taux d'occupation : 93.75 %
 Montant PSEJ : 951.50 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	112	112	112	112
Nombre de places :	16	16	16	16
Taux d'occupation : (%)	93.75%	93.75%	93.75%	93.75%
Total des dépenses :	15 858€	15 858€	15 858€	15 858€
Total des recettes :	15 858€	15 858€	15 858€	15 858€
Dont subvention du partenaire :	13 388€	13 388€	13 388€	13 388€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)
 Adresse : [1 place de Strasbourg – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Grand Nord](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 8 290
 Taux d'occupation : 48.88 %
 Montant PSEJ : 6 891.71 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	16 960	16 960	16 960	16 960
Nombre d'heures enfants :	8 290	8 290	8 290	8 290
Taux d'occupation : (%)	48.88%	48.88%	48.88%	48.88%
Total des dépenses :	69 925.74€	69 925.74€	69 925.74€	69 925.74€
Total des recettes :	69 960.14€	69 960.14€	69 960.14€	69 960.14€
Dont subvention du partenaire :	54 496.02€	54 496.02€	54 496.02€	54 496.02€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)

Adresse : [1 place de Strasbourg – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel Grand Nord](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 11 180
Taux d'occupation : 59.21 %
Montant PSEJ : 1 226.87 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	20 064	20 064	20 064	20 064
Nombre d'heures enfants :	11 880	11 880	11 880	11 880
Taux d'occupation : (%)	59.21%	59.21%	59.21%	59.21%
Total des dépenses :	60 648.98€	60 648.98€	60 648.98€	60 648.98€
Total des recettes :	60 648.98€	60 648.98€	60 648.98€	60 648.98€
Dont subvention du partenaire :	37 535.90€	37 535.90€	37 535.90€	37 535.90€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire adolescents](#)

Adresse : [1 place de Strasbourg – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel Grand Nord](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 2 608
Taux d'occupation : 59.93%
Montant PSEJ : 1780.92 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	4 352	4 352	4 352	4 352
Nombre d'heures enfants :	2 608	2 608	2 608	2 608
Taux d'occupation : (%)	59.93 %	59.93 %	59.93 %	59.93 %
Total des dépenses :	22 742.94 €	22 742.94 €	22 742.94 €	22 742.94 €
Total des recettes :	22 742.94 €	22 742.94 €	22 742.94 €	22 742.94 €
Dont subvention du partenaire :	15 548.98 €	15 548.98 €	15 548.98 €	15 548.98 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de jeunes](#)
 Adresse : [1 place de Strasbourg – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Grand Nord](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 1 032
 Taux d'occupation : 79.63 %
 Montant PSEJ : 2 056.41 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	1 296	1 296	1 296	1 296
Nombre d'heures enfants :	1 032	1 032	1 032	1 032
Taux d'occupation : (%)	79.63%	79.63%	79.63%	79.63%
Total des dépenses :	17 818.33€	17 818.33€	17 818.33€	17 818.33€
Total des recettes :	17 818.33€	17 818.33€	17 818.33€	17 818.33€
Dont subvention du partenaire :	17 234.33€	17 234.33€	17 234.33€	17 234.33€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)

Adresse : [3 rue de l'aérodrome – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel de Souché](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 5 881
Taux d'occupation : 49.71 %
Montant PSEJ : 2 372.52 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	11 831	11 831	11 831	11 831
Nombre d'heures enfants :	5 881	5 881	5 881	5 881
Taux d'occupation : (%)	49.71%	49.71%	49.71%	49.71%
Total des dépenses :	43 072.91€	43 072.91€	43 072.91€	43 072.91€
Total des recettes :	43 122.71€	43 122.71€	43 122.71€	43 122.71€
Dont subvention du partenaire :	34 361.10€	34 361.10€	34 361.10€	34 361.10€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)

Adresse : [3 rue de l'aérodrome – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel de Souché](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : [2 852](#)
Taux d'occupation : [47.82 %](#)
Montant PSEJ : [821.7 €](#)

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	5 964	5 964	5 964	5 964
Nombre d'heures enfants :	2 852	2 852	2 852	2 852
Taux d'occupation : (%)	47.82%	47.82%	47.82%	47.82%
Total des dépenses :	15 067.75€	15 067.75€	15 067.75€	15 067.75€
Total des recettes :	15 067.75€	15 067.75€	15 067.75€	15 067.75€
Dont subvention du partenaire :	9 637.20€	9 637.20€	9 637.20€	9 637.20€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire adolescents](#)

Adresse : [3 rue de l'aérodrome – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Centre Socioculturel de Souché](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 4 739
Taux d'occupation : 60 %
Montant PSEJ : 5 335.44 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	7 898	7 898	7 898	7 898
Nombre d'heures enfants :	4 739	4 739	4 739	4 739
Taux d'occupation : (%)	60%	60%	60%	60%
Total des dépenses :	29 526 €	29 526 €	29 526 €	29 526 €
Total des recettes :	29 526 €	29 526 €	29 526 €	29 526 €
Dont subvention du partenaire :	23 062 €	23 062 €	23 062 €	23 062 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)
 Adresse : [rue de Côteau St Hubert – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Ste Pezenne](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 6 614
 Taux d'occupation : 50.26%
 Montant PSEJ : 3 520.64 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	13 160	13 160	13 160	13 160
Nombre d'heures enfants :	6 614	6 614	6 614	6 614
Taux d'occupation : (%)	50.26 %	50.26 %	50.26 %	50.26 %
Total des dépenses :	34 934.50 €	34 934.50 €	34 934.50 €	34 934.50 €
Total des recettes :	34 934.50 €	34 934.50 €	34 934.50 €	34 934.50 €
Dont subvention du partenaire :	19 423.68 €	19 423.68 €	19 423.68 €	19 423.68 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)
 Adresse : [rue de Côteau St Hubert – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Ste Pezenne](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 6 468
 Taux d'occupation : 46.47%
 Montant PSEJ : 1 776.76 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	13 920	13 920	13 920	13 920
Nombre d'heures enfants :	6 468	6 468	6 468	6 468
Taux d'occupation : (%)	46.47%	46.47%	46.47%	46.47%
Total des dépenses :	33 690.33€	33 690.33€	33 690.33€	33 690.33€
Total des recettes :	33 690.33€	33 690.33€	33 690.33€	33 690.33€
Dont subvention du partenaire :	21 558.80€	21 558.80€	21 558.80€	21 558.80€

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé**

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire adolescents](#)
 Adresse : [rue de Côteau St Hubert – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Centre Socioculturel Ste Pezenne](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

**ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)**

Nombre d'heures enfants : 1 712
 Taux d'occupation : 60.03 %
 Montant PSEJ : 2 065.11 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	2 852	2 852	2 852	2 852
Nombre d'heures enfants :	1 712	1 712	1 712	1 712
Taux d'occupation : (%)	60.03%	60.03%	60.03%	60.03%
Total des dépenses :	7 636 €	7 636 €	7 636 €	7 636 €
Total des recettes :	7 636 €	7 636 €	7 636 €	7 636 €
Dont subvention du partenaire :	4 347 €	4 347 €	4 347 €	4 347 €

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire](#)
 Adresse : [Place Martin Bastard – 79000 Niort](#)
 Gestionnaire : [Ville de Niort](#)
 Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 199 910
 Taux d'occupation : 100%
 Montant PSEJ : 84 504.07 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	199 910	199 910	199 910	199 910
Nombre d'heures enfants :	199 910	199 910	199 910	199 910
Taux d'occupation : (%)	100 %	100 %	100 %	100 %
Total des dépenses :	790 546€	790 546€	790 546€	790 546€
Total des recettes :	790 546€	790 546€	790 546€	790 546€
Dont subvention du partenaire :	533 442€	533 442€	533 442€	533 442€

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé**

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs périscolaire mercredis](#)

Nom de la structure : « [Accueil de loisirs](#) »

Adresse : [Place Martin Bastard – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Ville de Niort](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

**ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)**

Nombre d'heures enfants : 47 504
Taux d'occupation : 76.42 %
Montant PSEJ : 39 773.89 €

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	62 160	62 160	62 160	62 160
Nombre d'heures enfants :	47 504	47 504	47 504	47 504
Taux d'occupation : (%)	76,42 %	76,42 %	76,42 %	76,42 %
Total des dépenses :	267937.21€	267937.21€	267937.21€	267937.21€
Total des recettes :	267937.21€	267937.21€	267937.21€	267937.21€
Dont subvention du partenaire :	185997.75€	185997.75€	185997.75€	185997.75€

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : [Accueil de loisirs extrascolaire vacances](#)

Adresse : [Place Martin Bastard – 79000 Niort](#)

Gestionnaire : [Ville de Niort](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ HAUT VAL DE SEVRE
(SOIT EN 2018)

Nombre d'heures enfants : 7 680
Taux d'occupation : 93.43%
Montant PSEJ : 13 164.79€

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Capacité théorique :	8 220	8 220	8 220	8 220
Nombre d'heures enfants :	7 680	7 680	7 680	7 680
Taux d'occupation : (%)	93.43%	93.43%	93.43%	93.43%
Total des dépenses :	65 784.17€	65 784.17€	65 784.17€	65 784.17€
Total des recettes :	65 784.17€	65 784.17€	65 784.17€	65 784.17€
Dont subvention du partenaire :	59 000.15€	59 000.15€	59 000.15€	59 000.15€

Coordination
Enfance Jeunesse

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
Coordination

DESCRIPTION

Personnes chargées de la coordination :

Nom	Nombre ETP
Anne Claire BOUTET	1
Yaël MARTINET	0.75
Anoucha CORNUAU	1
Whilhem ROCHETEAU	1
Dalila ZEMOULI	1
Simon ROUANET	1
Ariane CORYN TONNELLE	1
Brigitte BARIBAUD	1

Missions principales : [Coordination enfance jeunesse](#)

Partenaire du Cej qui finance : [Ville de Niort](#)

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ NIORT
(SOIT EN 2018)

	Coord. enfance
Nombre d'équivalents temps plein :	6.45ETP
Total des dépenses :	300 704
Total des recettes :	300 704
Dont subvention du partenaire :	300 704
Dont PSEJ :	118 387.32

DONNEES PREVISIONNELLES

	Année 1 (soit 2019)	Année 2 (soit 2020)	Année 3 (soit 2021)	Année 4 (soit 2022)
Nombre d'équivalents temps plein :	7.75 ETP	7.75 ETP	7.75ETP	7.75ETP
Total des dépenses :	406 863.88€	432 288.64€	440 092.88€	448 222.94
Total des recettes :	406 863.88€	432 288.64€	440 092.88€	448 222.94
Dont subvention du partenaire :	406 863.88€	432 288.64€	440 092.88€	448 222.94



Contrat Enfance et Jeunesse Evaluation des actions inscrites au contrat précédent & Diagnostic Enfance - Jeunesse

CAF des Deux-Sèvres – 51, route de Cherveux – 79034 NIORT CEDEX 9

Niort

Au sein de la Communauté d'agglomération du Niortais, la compétence petite enfance, enfance et jeunesse est portée par les communes.

Historique contractuel

En 2000, la Ville de Niort et la Caisse d'Allocations familiales concluent un contrat temps libre pour 4 ans. Il sera renouvelé pour un an en 2006. Suite aux nouvelles règles de contractualisation CNAF, un contrat transitoire d'un an est signé sur le volet jeunesse cette même année.

En 2007, est signé un Contrat Enfance Jeunesse 1^{ère} génération pour une durée de 4 ans. En 2008, un avenant intègre le développement des accueils de loisirs suite au passage à 4 jours par semaine dans les écoles. Puis, en 2010, un avenant est signé suite à la prise en gestion directe des accueils périscolaires matin/soir et leur développement dans toutes les écoles de la ville.

En 2014, le nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération renouvelé par avenant pour 4 ans a permis de continuer à renforcer l'offre par :

- La création du Pôle Enfance de l'Orangerie et le développement du multi accueil de l'Orangerie
- La création d'un accueil de loisirs pour les adolescents au Centre Socioculturel Centre-Ville
- La revalorisation des coordinations Enfance Jeunesse

En 2018, le Contrat Enfance Jeunesse sera reconduit pour une durée de 4 ans dans la continuité des CEJ précédents avec le développement de la Halte-Garderie « A Petits Pas » géré par le CCAS.

Le présent contrat 2019-2022 sera quant à lui également renouvelé à l'identique avec :

- la prise en compte d'une nouvelle offre de service et la création d'un Lieu Enfants Parents par le CCAS
- 4 places d'accueil supplémentaires pour le Multi Accueil du Murier
- une revalorisation de la partie coordination

Il comprend :

- Un module enfance avec 4 multi-accueils, une crèche familiale, une halte-garderie, un relais d'assistants maternels, un LAEP gérés par le CCAS et de la coordination enfance
- Un module jeunesse avec les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires gérés par la Ville de Niort et les CSC ainsi qu'un séjour vacances géré par le CSC des Chemins Blancs et de la coordination jeunesse

L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE LOCAL

Pôle principal de la communauté d'agglomération du Niortais, Niort concentre près de la moitié de la population (soit 59 005 habitants) et plus de 70% de l'emploi de ce territoire (soit 45 182 postes). Il accueille près de 60% des établissements implantés sur la CAN dont les plus importants en terme d'effectifs salariés créant ainsi une forte polarisation par l'emploi et ce à plus de 80% dans le secteur tertiaire. Le taux de féminisation de l'emploi y est important.

Depuis 30 ans, la population niortaise est quasiment stable. Entre 2011 et 2016, elle a croît de 0,4 % par an. Cette croissance est principalement due au solde migratoire. Elle est de moins en moins alimentée par le solde naturel. Les naissances ont atteint le plus bas niveau avec un effectif de 560 en 2016.

Le gain des 1 600 personnes sur cette période se répartit sur les moins de 15 ans et les plus de 60. Les effectifs pour les jeunes adultes diminuent (-500).

Indicateurs	Niort	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	48,7 ▲	35,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	22,8 ▼	26,2
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	9,7	9,6
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	17,0 ▼	26,0

2006 2011 **2016**

Source : Insee, RP - 2016

La population âgée de moins de 20 ans est de 16 000 et elle est de 13 500 pour les 60 ans et plus en 2016. La courbe des moins de 20 ans est passée en dessous des 60 ans et plus en 2000 avec une progression des moins de 20 ans en 2010.

Le nombre de ménages à quant à lui progressé. La taille des ménages est passée de 2.07 à 1.9 personnes, phénomène de décohabitation et de vieillissement de la population.

Le nombre de personnes vivant seules augmente (il est de 48%). Après avoir fortement diminué entre les années 2000 et 2010, les couples avec enfants progressent légèrement. Les familles monoparentales quant à elles ne cessent de croître. Elles représentent 34% des familles avec enfants soit environ 2 500 familles.

La moitié des enfants niortais vit dans une famille où les 2 parents travaillent.

Activité des familles Caf avec au moins un enfant de moins de 3 ans

	Familles biparentales ou monoparentales actives occupées	Total Familles	En %
2016	682	1 478	46,1
2017	697	1 476	47,2
2018	692	1 460	47,4

Le revenu net annuel moyen par foyer fiscal est de 20 807€ contre 21 648 sur la CAN. La part des foyers fiscaux imposables est élevée avec 52%.

	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	72,0
dont salaires et traitements	64,0
dont indemnités de chômage	2,7
dont revenus des activités non salariées	5,2
Pensions, retraites et rentes	31,0
Revenus du patrimoine et autres revenus	8,4
Ensemble des prestations sociales	6,7
dont prestations familiales	1,9
dont minima sociaux	2,8
dont prestations logement	2,0
Impôts	-18,1

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 62,3 % (contre 67 % sur la CAN), le taux d'emploi féminin de 61.9 %. Malgré une situation économique favorable, environ 15% des foyers vivent sous le seuil de pauvreté touchant particulièrement les familles monoparentales et les jeunes.

1 jeune sur 4 entre 20 et 24 ans n'est ni en emploi ni en formation. Le taux est de 12% pour les 15-19 ans. 9,4 % de la population est couverte (assurés et ayant-droits) par au moins un minimum social.



En 2017, 347 places en accueil collectif sont disponibles sur la commune de Niort et 610 enfants sont gardés par un assistant maternel en accueil individuel. Parmi ces enfants, 406 proviennent de Niort. Le taux de couverture est de 76,2% sur Niort et 79.3 sur la CAN.

Un besoin de coordination pour renforcer les actions auprès des enfants, des jeunes et des parents est souvent pointé.

L'OFFRE DE SERVICE – BILAN ACTION PAR ACTION

1 La Petite Enfance

1.1 L'offre d'accueil individuelle

En 2018, 202 assistants maternels agréés actifs étaient répertoriés sur Niort. 1 460 familles ont employé un assistant maternel qui ont ainsi accueilli 411 enfants de moins de 3 ans et 479 de moins de 6 ans.

4 Maisons d'Assistants Maternels existent sur Niort dans le quartier de Souché, de St Florent et 2 sur l'hôpital de Niort. Ces structures ont un potentiel de 62 places.

13.3% des assistants maternels en activité ont 60 ans et plus (12.6% sur les Deux Sèvres). Le montant du salaire horaire moyen des assistant(e)s maternel(le)s s'élève à 3.37€ (3.09€ au niveau départemental). Le nombre moyen d'enfants gardés était de 3.2 (3.3 sur le département).

1.2 L'offre d'accueil collective

L'offre d'accueil collective du territoire du Niortais compte :

- 9 multi accueil dont 4 gérés par le CCAS
- 1 Service d'Accueil Familial géré par le CCAS
- 1 Halte-Garderie gérée par le CCAS

L'ensemble des EAJE du CCAS de Niort est rattaché au Guichet Unique. Des commissions d'admission sont mises en place à raison d'une dizaine dans l'année.

Multi accueil du Mûrier

Le Multi accueil du Mûrier est géré par le CCAS de Niort. Il accueille des enfants de 10 semaines jusqu'à l'entrée en école maternelle. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le multi accueil du Mûrier a un agrément pour 30 enfants. Il passera à 33 en 2020.

Cet établissement est fortement demandé par les familles.

Les familles accueillies

	2015	2016	2017	2018
Couple	44	44	41	41
monoparental	13	12	11	13
Participations familiales Coût <1€	24	22	24	25
Accueil d'enfants porteurs de handicap	0	1	2	0

Il existe une grande mixité sociale au sein de l'établissement. Beaucoup de familles (60%) habitent le centre-ville. De plus en plus de familles issues de l'immigration avec des parcours compliqués, des difficultés de communication sont accueillies.

La fréquentation et l'activité

	2015	2016	2017	2018
Accueil régulier	43	46	42	42
Accueil occasionnel	17	15	16	18
Accueil d'urgence	0	1	0	0

La demande en accueil occasionnel a pu impacter les pratiques professionnelles. Pour de nombreuses personnes qui reprennent une formation ou un emploi et bénéficient d'un accueil occasionnel, la difficulté est d'obtenir un accueil régulier et le nombre de refus oscille entre 3 et 5 par an.

	2015	2016	2017	2018
Taux occupation financier	84.40%	84.64%	82.80%	83.39%
Taux de facturation	118.28%	114.38%	114.37%	115.78%
Prix de revient	11.97€	12.01€	12.54€	12.66€

La structure

Les enfants sont répartis en deux sections : les bébés/moyens et les moyens/grands. L'équipe laisse une place importante au jeu libre. En parallèle, des ateliers un peu plus « cadrés » peuvent être proposés en fonction des besoins et envies des enfants en lien avec des événements plus ponctuels. Des intervenants extérieurs sont aussi sollicités pour faire des ateliers lecture, musicaux, artistiques sur la motricité ou la relaxation. Peu d'activités sont réalisées à l'extérieur de la structure.

La place des familles

Une intention particulière est apportée lors de la période d'adaptation pour faciliter l'intégration de l'enfant et la séparation avec les parents.

L'équipe reste à disposition des parents pour toutes demandes de rendez-vous. En 2018, il y en a eu 40 sur divers sujets.

Des événements sont proposés aux alentours de Noël et en fin d'année autour d'un buffet ou d'une collation préparés par l'équipe de cuisine et les enfants. Ces temps permettent de créer du lien.

Une réunion de rentrée a lieu également afin de présenter l'équipe et le projet pédagogique.

L'équipe souhaite développer des actions parentalité et de penser l'aménagement des nouveaux locaux pour permettre aux parents de mieux investir les lieux, d'avoir un espace convivial. Un questionnaire va être mis en place pour savoir comment les familles veulent s'impliquer. La direction souhaite aussi que les professionnelles se forment pour accompagner cette démarche.

L'accueil de familles de cultures différentes nécessite un accompagnement spécifique en raison de difficultés de communication. Des solutions facilitant les échanges doivent être pensées par l'équipe.

Les partenariats

- La PMI pour échanger sur des situations. Ce partenariat mériterait d'être renforcé pour accompagner au mieux les familles.
- L'éducation nationale en vue de la scolarisation des enfants. Les parents se mobilisent peu généralement.

L'équipe

L'équipe est composée de 16 salariés.

Une fois par semaine, une psychologue intervient au sein des différentes sections. De façon générale, son action est basée sur l'observation des enfants et des pratiques professionnelles de l'équipe. Elle peut également intervenir auprès des parents.

Les formations constituent des temps ressources qui sont importants pour le personnel ; elles invitent à une remise en question, un échange de points de vue avec d'autres professionnels et permettent l'apport de connaissances nouvelles. Malgré une envie des professionnelles de se former, il est parfois compliqué de trouver des possibilités avec l'organisme de formation.

Sont mises en place 1 fois tous les 3 mois des réunions entre professionnelles (section bébés-moyen, moyens-grands et équipe cuisine-entretien) pour des échanges concernant les enfants, l'équipe, les locaux, le matériel, l'organisation du travail.

La réunion de concertation mensuelle reprend des thèmes plus généraux. Initialement basée sur de l'information descendante, il est envisagé de mettre en place un travail en groupe pour réfléchir sur des thématiques identifiées.

D'autres réunions se font au sein du réseau pour la direction ou les EJE (Educatrices Jeunes Enfants).

Les perspectives

- Réactualisation du projet pédagogique, questionnement sur les pratiques professionnelles
- Relocalisation du multi-accueil
- Poursuite du travail engagé sur la communication et la cohésion d'équipe
- Accentuation du travail autour de la parentalité en développant des temps de rencontres avec les familles

Des arrêts ont eu un impact direct sur l'organisation et sur le reste de l'équipe ainsi que des situations complexes à gérer au sein de la structure notamment par rapport à des problèmes de communication. Suite à cela, des pistes de réflexion ont été proposées. La relocalisation du multi-accueil du Mûrier a mobilisé également les équipes.

Multi accueil de l'Orangerie

Le Multi accueil de l'Orangerie est géré par le CCAS de Niort. Il accueille des enfants de 0 à 4 ans. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Il est situé dans les quartiers Tour Chabot, Gavacherie. Le multi accueil se situe au sein du Pôle enfance de l'Orangerie qui regroupe le Relais Petite Enfance, le Relais d'Assistants Maternels et le Service d'Accueil Familial Farandole. Le multi accueil de l'Orangerie a un agrément pour 45 enfants.

Les familles accueillies

	2015	2016	2017	2018
Couple	59	55	62	66
monoparental	17	18	19	17
Participations familiales Coût <1€	29	25	22	29
Accueil d'enfants porteurs de handicap	0	0	0	0

Il existe une mixité sociale : 40% des familles viennent de la Tour Chabot Gavacherie, du Clou Bouchet et du centre-ville. ¾ des familles travaillent et ¼ sont en recherche de formation ou d'emploi.

Il y a autant de familles au plafond qu'au plancher au niveau des ressources.

La fréquentation et l'activité

	2015	2016	2017	2018
Accueil régulier	69	70	67	69
Accueil occasionnel	17	16	21	23
Accueil d'urgence	4	1	3	0

	2015	2016	2017	2018
Taux occupation financier	75.17%	78.37%	72.11%	74.23%
Taux de facturation	115.48%	119.11%	111.78%	116.65%
Prix de revient	11.74€	14.11€	14.62€	15.06€

Depuis son ouverture en 2014, le multi accueil a vu son effectif augmenter même s'il reste beaucoup d'absentéisme. Les personnes qui bénéficient d'un accueil occasionnel ne mettent pas toujours leurs enfants en crèche. C'est le cas de femmes seules. Les appels téléphoniques par l'équipe de direction sont nombreux pour savoir si les enfants viendront ou pas.

La structure

Au sein de la crèche, les enfants sont répartis en trois sections : 2 moyens-grands et 1 bébé.

C'est le jeu libre qui est privilégié. Les espaces extérieurs offrent aussi un lieu supplémentaire pour que les enfants puissent faire des expériences motrices. Ces activités motrices sont aussi proposées à l'intérieur quand le temps ne permet pas de sortir.

Des intervenants viennent pour proposer des activités musicales, de motricité.

La place des familles

L'équipe accorde une importance particulière à cette collaboration avec les parents et y est très attentive.

Un gros travail a été fait sur l'accueil des parents lors de l'élaboration du projet pédagogique.

Une intention particulière est apportée lors de la période d'adaptation pour faciliter l'intégration de l'enfant et la séparation avec les parents.

L'équipe reste à disposition des parents pour toutes demandes de rendez-vous.

Des événements sont proposés : la fête de l'été et le spectacle de Noël. Sont proposés un spectacle puis un buffet ou une collation préparés par l'équipe de cuisine, les parents et les enfants. Ces temps permettent de créer du lien.

Est mis en place pour les 2 sections des moyens-grand le café des parents, plébiscité par ces derniers. Pour les parents de la section bébé a été privilégié un goûter pour éviter que ce soit trop perturbant.

Une réunion de rentrée a lieu également afin de présenter l'équipe et le projet pédagogique. Il y a peu de participants et peu d'échanges.

La relation avec les parents n'est pas toujours aisée, peu d'interactions, les horaires ne sont pas toujours respectés.

Il y a de plus en plus de problèmes de comportement d'enfants et de parents en difficulté. Une réflexion est en cours pour mener des groupes de parole pour accompagner les familles.

Les partenariats

Liens avec :

- Les puéricultrices de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) afin de faciliter l'accueil et l'intégration de certaines familles

- Les éducatrices de l'ADSPJ (Association Deux-Sévirienne de la Protection de la Jeunesse), du SAME (Service d'Accueil Mère-Enfant) de Niort dans le cadre de suivi et d'accompagnement de plusieurs familles

L'équipe

L'équipe est composée de 22 salariés avec 4 professionnels par section, 1 personne volante et le personnel d'entretien et de restauration.

Une fois par semaine, une psychologue intervient au sein des différentes sections. Elle peut également intervenir auprès des parents. Le médecin de crèche présent depuis juillet 2018 vient 1 fois par mois environ sur la structure pour faire les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois, des enfants porteurs de handicap ou pour la mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Des journées d'études, de formation ainsi que des stages sont proposés tout au long de l'année selon les souhaits de chacun(e)s et en fonction des possibilités budgétaires et organisationnelles du service. A été mis en place un classeur afin que les agents revenant de formation puissent y mettre des documents consultables par le reste de l'équipe. L'organisme de formation affilié n'est pas facilitant pour le départ en formation. Une des solutions serait de faire venir des intervenants.

Sont mises en place :

- Des réunions de section. Différents points y sont abordés : les horaires, les pratiques professionnelles, les adaptations, les commandes de matériel pédagogique, l'aménagement de l'espace, des échanges sur les enfants, la continuité dans les soins, les problématiques et difficultés au sein de l'équipe. Elles ont aussi permis de continuer à travailler sur le projet pédagogique.
- Les réunions de section ont aussi permis de continuer à travailler sur le projet pédagogique. Les échanges ont été nombreux et les pratiques ont été ajustées.
- Des réunions d'équipe entretien et cuisine ont été mises en place depuis 2017 suite à des difficultés internes
- Des réunions de concertation. Ces réunions permettent d'aborder différents sujets, d'évoquer des points pédagogiques, de donner des informations diverses et de faire des groupes de travail.
- D'autres réunions se font au sein du réseau pour la direction ou les EJE.

Les perspectives

Travail autour du projet éducatif afin de l'ajuster en fonction des besoins des parents, des enfants et des professionnels.

Il y a eu de nombreux arrêts de travail surtout dus à des troubles musculo-squelettiques liés au travail et à des évènements difficiles. Un gros travail sur l'ajustement des heures de contrat a été mené afin de répondre au mieux aux besoins des parents. Le projet a continué d'être travaillé avec plus de stabilité pour l'équipe ce qui a permis un travail dans des conditions plus sereines.

Multi accueil Mélodie

Le Multi accueil de Mélodie est géré par le CCAS de Niort. Il accueille des enfants de 0 à 6 ans. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15. Il est situé au Brizeaux. Le multi accueil a un agrément pour 50 enfants.

Les familles accueillies

	2015	2016	2017	2018
Couple	79	75	81	75
Monoparental	12	15	11	21

Participations familiales Coût <1€	31	32	31	35
Accueil d'enfants porteurs de handicap	3	5	1	1

La situation sociale des familles est plus fragile avec des emplois précaires, des horaires et des plannings reçus à la dernière minute. La majorité des familles viennent du quartier. Il existe également une plus grande mixité. De nombreuses familles monoparentales bénéficient de ce service.

La fréquentation et l'activité

	2015	2016	2017	2018
Accueil régulier	78	78	70	72
Accueil occasionnel	22	22	32	31
Accueil d'urgence	2	3	5	3

	2015	2016	2017	2018
Taux occupation financier	74.61%	76.54%	76.86%	78.32%
Taux de facturation	114.01%	111.40%	112.09%	110.59%
Prix de revient	12.17€	11.11€	11.57€	11.19€

La structure

Les enfants sont répartis en trois sections : 1 section de bébés, de moyens et de grands.

Est privilégiée la motricité libre chez l'enfant et en particulier chez le bébé. Sont également proposés des jeux libres et des ateliers d'éveil. Les espaces extérieurs offrent aussi un lieu supplémentaire pour que les enfants puissent faire des expériences motrices.

Des intervenants viennent pour proposer des activités musicales, de motricité, de la lecture.

La place des familles

Une intention particulière est apportée lors de la période d'adaptation pour faciliter l'intégration de l'enfant et la séparation avec les parents.

L'équipe reste à disposition des parents pour toutes demandes de rendez-vous.

Une réunion de rentrée a lieu également afin de présenter l'équipe et le projet pédagogique. En 2018, près de la ½ des familles a participé à ce temps d'échanges.

Divers événements sont mis en place chaque année :

- La fête du carnaval, de Pâques, de l'été, de Noël avec des intervenants, la préparation d'un buffet et l'implication de parents autour d'ateliers
- Les séances gym parents enfants et le spectacle de Noël. Sont proposés un spectacle puis un buffet ou une collation préparés par l'équipe de cuisine, les parents et les enfants. Ces temps permettent de créer du lien.
- Le p'tit déj pour un moment convivial et d'échanges avec les parents

Les partenariats

Liens avec :

- L'éducation nationale
- Le CAMPS (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce), le SAME et la PMI

L'équipe

L'équipe est composée de 22 salariés.

Une fois par semaine, une psychologue intervient au sein des différentes sections. Elle a un rôle d'accompagnement des équipes auprès des enfants et de l'équipe de direction. Elle anime et participe aux réunions intersections.

Les salariés bénéficient de journées d'études, de formation ainsi que des stages.

Sont mises en place :

- Des réunions de section tous les mois. Différents points sont abordés tels que : les pratiques professionnelles, les accueils des nouvelles familles, la réorganisation de travail au sein de la section, l'observation d'enfants. Des réunions avec l'équipe technique ont lieu régulièrement afin de revoir l'organisation de travail et la répartition des différentes tâches
- Des réunions du groupe de travail sur les menus
- Des réunions de concertation avec l'ensemble des agents relatives à des thématiques particulières
- D'autres réunions se font au sein du réseau pour la direction ou les EJE.

Les perspectives

- Travail autour du projet pédagogique
- Travail sur la permutation de sections petits et moyens
- Repenser les interventions extérieures
- Réflexion autour de l'aménagement du hall
- Fiches de postes retravaillées
- Anticipation quant au renouvellement de l'équipe

Multi accueil Angélique

Le Multi accueil Angélique est géré par le CCAS de Niort. Il accueille des enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus avec une dérogation jusqu'à 5 ans pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30. Il est situé dans le quartier du Clou Bouchet. Le multi accueil a un agrément pour 53 enfants.

Les familles accueillies

	2015	2016	2017	2018
Couple	66	66	63	61
Monoparental	23	22	30	23
Participations familiales Coût <1€	39	38	48	45
Accueil d'enfants porteurs de handicap	2	2	1 (adaptation seulement)	0

Ces dernières années, évolution des familles avec plus de mixité sociale. Ces dernières sont issues du quartier et du centre-ville. Présence accrue de familles qui arrivent de l'étranger, de jeunes mamans mineures, qui reprennent une formation. Les familles monoparentales éprouvent des difficultés organisationnelles, financières. Des difficultés existent pour communiquer avec les familles étrangères. Des supports doivent être mis en place pour faciliter les échanges. Les projections sont difficiles notamment pour les congés.

La fréquentation et l'activité

	2015	2016	2017	2018
Accueil régulier	77	74	75	72
Accueil occasionnel	23	19	25	23

Accueil d'urgence	0	0	0	0
-------------------	---	---	---	---

Les contrats de 5 jours sont moins importants. De nombreuses demandes se font sur des contrats de 4 ou 3,5 jours avec des demandes d'avenants au contrat.

	2015	2016	2017	2018
Taux occupation financier	75.66%	79.40%	78.36%	81.11%
Taux de facturation	116.44%	117.13%	115.89%	118.88%
Prix de revient	10.87€	10.39€	10.68€	12.02€

La structure

Le multi accueil est organisé en 3 sections qui fonctionnent par tranche d'âges mélangés.

Est mis en place un accompagnement spécifique de familles en situation particulière :

- Très jeunes mamans seules
- Familles en difficultés personnelles
- Familles suivies par le CAMPS
- Familles qui suivent des cours de français obligatoires

Des activités sont développées comme l'éveil musical, la motricité, autour du livre.

Des temps d'échange sont aussi organisés avec :

- La bibliothèque de quartier : ateliers au multi accueil et emprunt de livres
- Le CSC sur la participation à des événements, l'orientation de familles sur l'atelier parents bébés
- L'école maternelle. 1 fois par mois de janvier à juin, les enfants qui vont être scolarisés sont accompagnés. Les petites sections et très petites sections sont reçues en juin au multi accueil

La place des familles

Une attention particulière est portée lors de la rencontre des familles et la période d'adaptation. Ensuite, des rencontres informelles se font chaque matin et soir. Des rendez-vous programmés peuvent aussi être proposés.

Dans le cadre d'un accompagnement à la parentalité, de la documentation et un affichage sont mis en place à l'intention des familles pour les tenir informées des différentes conférences proposées sur l'ensemble du territoire.

Des moments festifs sont aussi organisés permettant des temps de partage avec les parents.

Une réunion d'information aux familles a été organisée en 2017.

Souhait d'aménager le hall pour que les parents puissent se poser et favoriser ainsi les échanges

Les partenariats

Liens avec :

- Le CAMPS avec des temps d'observation et des échanges sur les projets de soin
- La PMI pour suivre l'évolution des familles, échanger sur de situations préoccupantes
- Le SAME
- L'hôpital de Niort sur l'aspect diététique

L'équipe

L'équipe est composée de 20 salariés.

La présence de la psychologue du service petite enfance est programmée en général ½ journée par semaine. Les parents peuvent aussi la solliciter de manière individuelle.

Les salariés bénéficient de journées d'études, de formations ainsi que de stages.

Sont mises en place :

- Des réunions de section tous les mois. Ces réunions ont pour but d'échanger tant sur les difficultés rencontrées que sur le fonctionnement de l'équipe, d'améliorer au quotidien la qualité d'accueil des enfants mais aussi les conditions de travail de chacun. De nombreuses réunions ont été annulées en 2018
- Des réunions de concertation avec l'ensemble des agents avec un temps d'information collectif sur le multi accueil et le Service Petite Enfance et un deuxième temps organisé en groupes de travail autour d'un thème bien précis
- Des réunions d'analyse de la pratique animées par la psychologue
- Un groupe de travail des cuisiniers sur les menus
- D'autres réunions se font au sein du réseau pour la direction ou les EJE
- Des formations sont organisées en intra liées à la santé et la sécurité

Les perspectives

- Réaménagement intérieur : hall d'entrée, sanitaires et vestiaires du personnel, des pièces de change...
- Réflexion autour des pratiques professionnelles liées à l'évolution des familles (monoparentalité, précarité)
- Réflexion concernant la place des bébés et sur le découpage des sections

Service d'accueil familial Farandole

Le service d'accueil familial Farandole est géré par le CCAS de Niort. Il est situé au sein du Pôle Enfance de l'Orangerie dans le quartier de la Tour Chabot. Il accueille 4 matinées par semaine les assistants maternels du CCAS au sein d'un espace de 100m² composé d'une salle d'activité avec dortoirs et d'un espace de change, d'un jardin.

Il est agréé pour accueillir 30 enfants de la fin du congé maternité jusqu'aux 5 ans révolus de l'enfant.

Le service anime 3 voire 4 demi-journées par semaine des temps d'accueil collectifs. L'équipe va également faire des visites au domicile des assistants maternels.

Les ateliers permettent :

- De rompre l'isolement des assistants maternels
- D'échanger sur les pratiques professionnelles
- De permettre la socialisation de l'enfant

Sont proposés des ateliers autour du livre, du jardinage, de l'éveil musical, de la motricité.

Les familles accueillies

	2015	2016	2017	2018
Couple	33	32	25	25
Monoparental	8	10	10	5
Participations familiales Coût <1€	11	14	15	6
Accueil d'enfants porteurs de handicap	0	0	0	0

La fréquentation et l'activité

	2015	2016	2017	2018
Accueil régulier	38	42	34	31
Accueil occasionnel	4	1	2	2
Accueil d'urgence	0	0	0	0

	2015	2016	2017	2018
Taux occupation financier	73.58%	69.16%	62.76%	52.52%
Taux de facturation	107.73%	112.19%	111.49%	108.59%
Prix de revient	11.72	12.09	11.69	12.06
Nombre de replacements		31	45	48

La place des familles

Une première rencontre est réalisée avec la directrice où sont abordés les formalités administratives, le fonctionnement, l'équipe et les locaux ainsi que les besoins des parents. Puis un rendez-vous est programmé avec l'assistant maternel.

Une réunion avec les familles est programmée en début d'année scolaire pour évoquer une journée type, les temps collectifs en 2018 et 2017. Des événements festifs sont proposés en juin et à Noël avec un spectacle, un buffet.

L'équipe

Ce service est composé de 6 assistantes maternelles. Ils étaient au nombre de 8 avant juillet 2018, 9 en 2017, 11 puis 9 en 2016, 10 en 2015.

La gestion et l'organisation de la structure sont assurées par une éducatrice jeunes enfants, responsable de ce service d'accueil à 90% et d'une éducatrice de jeunes enfants adjointe à 80% en 2018.

Une psychologue intervient ½ journée par semaine auprès de l'équipe et parfois auprès des AM.

Diverses réunions sont mises en place :

- Réunions de service une fois par mois, sur le budget, d'encadrants, pour les replacements d'été, les perspectives
- Réunions de concertation une fois par mois

Peu de formations sont proposées pour les agents depuis 4 ans. Une journée pédagogique a été proposée en 2018 avec une formation gestes et postures ainsi que des colloques les 3 années précédentes avec des intervenants sur une thématique particulière.

Les formations permettent de professionnaliser davantage les assistant(e)s maternel(le)s de Farandole qui ont parfois du mal à comprendre l'évolution sociétale et la précarisation des familles ; ces agents ont un réel besoin d'accompagnement afin de renforcer leurs compétences.

Les perspectives

- Poursuite du travail sur le projet pédagogique
- Réflexion sur de l'analyse de la pratique chez les AM
- Volonté de passer de 30 à 20 places.

Halte-Garderie « A Petits Pas »

La Halte-Garderie est gérée par le CCAS de Niort. Elle est située au sein du quartier du Clou Bouchet. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Elle accueille des enfants de 2 mois et demi à 4 ans de manière occasionnelle (1 journée ½ ou 3 ½ journées par semaines maximum). C'est un lieu d'éveil, d'échange, de socialisation. C'est aussi un lieu de prévention précoce et de soutien à la parentalité et qui permet aux parents de pouvoir effectuer leurs démarches professionnelles et/ou administratives.

La halte-garderie accueille 20 enfants en tranches d'âges mélangés pendant les périodes scolaires et 16 pendant les vacances. Elle se compose d'une salle d'activité unique utilisée pour les temps de jeux mais également pour le repas.

Des activités à l'extérieur sont proposées à la bibliothèque de quartier, au CSC.

Les familles accueillies

	2015	2016	2017	2018
Couple	55	62	72	72
Monoparental	52	45	35	39
Participations familiales Coût <1€	91	87	82	83
Accueil d'enfants porteurs de handicap	6	4	2	4

La structure

	2015	2016	2017	2018
Taux occupation financier	73.32%	79.77%	83.51%	81.10%
Taux de facturation	104.47%	108.72%	109.94%	111.95%
Prix de revient	12.17	13.67	14.16	15.10

De plus en plus de dépannage est accepté pour une reprise d'emploi ou de formation.

Les équipes sont confrontées à des enfants avec un comportement de plus en plus difficile (agitation motrice, agressivité, pas de rythme, enfants fatigués).

La place des familles

La halte-garderie accueille beaucoup de familles en situation particulière nécessitant de doubler l'accueil de l'enfant d'un solide accompagnement à la parentalité, de travailler avec les partenaires, d'échanger en équipe sur les observations des enfants et les difficultés rencontrées.

Le premier contact est primordial, c'est le premier moment de rencontre. Il demande une grande disponibilité de la part de la responsable. Il permet de constituer le dossier, de présenter le règlement de fonctionnement, de visiter la structure, de présenter l'équipe, plus particulièrement la référente de l'enfant, et de fixer la date du début de l'adaptation. Au moment des retrouvailles, les professionnels transmettent aux parents qui le souhaitent les informations concernant leurs enfants.

La directrice se rend disponible pour des rencontres informelles à l'arrivée ou au départ des enfants. Si des besoins plus particuliers se font ressentir, la directrice reçoit les familles lors d'un rendez-vous.

Le quotidien de l'accueil ne permet pas toujours à l'équipe de dégager suffisamment de temps pour échanger en profondeur avec les parents alors que les professionnels perçoivent leurs difficultés éducatives ou familiales. Ces constats ont amené l'équipe de la halte à s'engager sur la fin d'année 2018 dans une action «Café des parents» animée par la directrice de l'établissement et la psychologue du Service Petite Enfance. 55% des familles dont les enfants étaient inscrits cette matinée à la halte ont participé au café des parents.

Les partenariats

Liens avec :

- La PMI 2 fois par an et lors de situations préoccupantes
- Le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)
- Les Travailleuses familiales du quartier
- L'Association Tutélaire et d'Insertion et l'Union Départementale Associations Familiales
- L'Association Deux-Sévrienne de la Protection de la Jeunesse

- Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce concernant des enfants en situation de handicap.
 - L'éducation nationale pour la préparation et la participation au forum « première scolarisation » à destination des familles.
 - Le personnel de l'éducation nationale pour préparer la rentrée de deux enfants en situation de handicap.
 - Le Centre Socio-Culturel de « Part et d'Autre » : rencontre entre la directrice et l'animatrice enfance/famille.
- Visite du lieu d'accueil « bébé-lune »
- Le Service d'Accueil Mère Enfant

L'équipe

L'équipe est composée de/d' :

- 1 éducatrice de jeunes enfants (100%) responsable de la structure et régisseur principal
- 4 auxiliaires de puériculture (3 à 90% et 1 à 100%)
- 1 agent social
- 1 puéricultrice qui assure la continuité médicale (10%)
- 1 psychologue présente 3 heures par semaine
- 1 agent (moniteur-éducateur) qui accompagne les enfants en situation de handicap 3 jours par semaine depuis 2017.

Diverses réunions sont mises en place comme :

- Les concertations qui se déroulent une fois par mois après 17h15. Différents sujets sont abordés tels que les transmissions d'informations. C'est un moment d'échanges, de réflexion sur les pratiques.
- L'analyse de pratiques qui a lieu une après-midi par mois
- Des temps pour les responsables de structures

Mises en place également de formations et de journées pédagogiques ou colloques thématiques (Travailler avec des publics de différentes cultures, la communication)

Les perspectives

Poursuive le travail engagé autour de l'accompagnement à la parentalité, en proposant aux familles :

- Deux cafés thématiques
- Une fois par mois le café des parents
- Deux moments festifs : avec parents et enfants où la parentalité sera abordée avec un support ludique
- L'écriture d'un livret d'accueil "accessible" à l'ensemble des familles avec des photos, dans différentes langues
- Aménagement de l'espace de vie
- Livret d'accueil à retravailler, outils visuels à mettre en place pour le lien avec les familles

1.3 Le Relais Petite Enfance de la ville de Niort

Le CCAS est gestionnaire du RPE. Créé en 2011, il intervient sur la commune de Niort et se trouve au pôle enfance à la Tour Chabot.

Il est ouvert 249 jours dans l'année de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le RPE est agréé à hauteur de 2 ETP. L'équipe est constituée de 2 EJE à temps complet et de 2 agents administratifs à 60%.

Il a pour mission :

- D'informer les familles sur les possibilités d'accueil du territoire niortais
- D'accompagner les assistants maternels dans leurs pratiques professionnelles
- De mener un observatoire sur l'offre et la demande d'accueil

Le relais est bien repéré par les familles. Le nombre de contacts ne cesse d'augmenter passant de 4 648 en 2015 à 7 313 en 2018. Les appels téléphoniques représentent 4 000 contacts par an.

La communication se fait via le site de la ville de Niort.

	2015	2016	2017	2018
Nombre de contacts	4 648	4 335	5 446	7 313

L'offre auprès des familles

La fracture sociale et les difficultés sociales sont de plus en plus importantes.

Une grande partie des demandes depuis avril 2019 n'a pu être honorée. Il existe actuellement une liste de 200 familles sur tout type de demande. De par le règlement intérieur, il est difficile de répondre aux demandes de personnes en insertion professionnelle qui cherchent un accueil régulier.

En 2018, 413 familles ont fait une demande uniquement de liste d'assistants maternels, 58 une double demande et 442 uniquement en accueil collectif. En 2018, 855 familles ont eu besoin d'un mode d'accueil et 632 en 2017.

4 848 familles ont contacté le relais dont 68% relatif à un mode de garde, 22% pour des renseignements sur le contrat de travail.

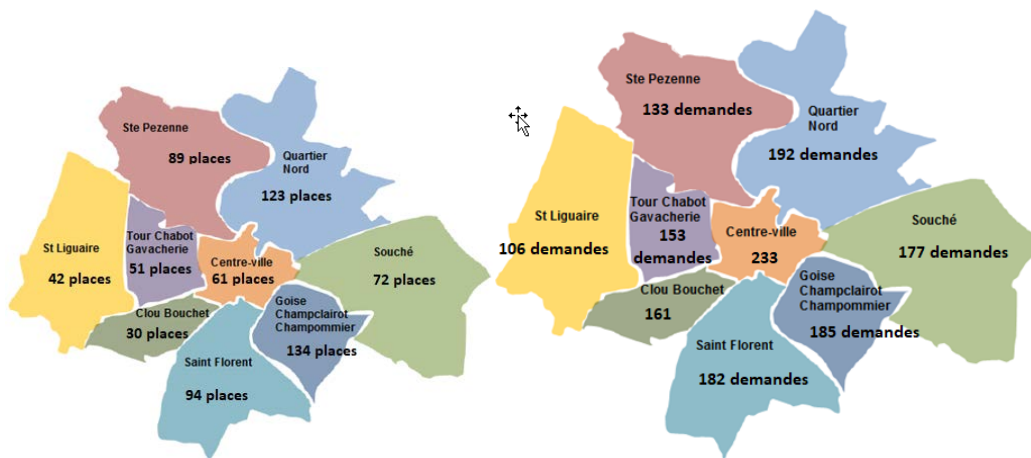
	2015	2016	2017	2018
Nombre de contacts des familles	3 352	3 159	3 631	4 848
Nombre de familles ayant sollicité le RPE pour un mode d'accueil	753	738	741	

L'accueil individuel

	2015	2016	2017	2018
Familles avec enfants de moins de 3 ans		1 493	1 482	1 460
AM agréées en activité	238 soit 84%	222 soit 85%	215 soit 85%	202 soit 85%
Nombre de places théoriques	806	747	730	629
Nombre enfants -3 ans accueillis par AM		447	438	411
Part AM 55 ans et +		35.2%	39.2%	35.1%
Taux de chômage partiel	31%	26%	21%	

En 4 ans, il y a 36 assistants maternels et 177 places d'accueil de moins sur la ville de Niort

En 2018, 3 nouvelles assistantes maternelles arrivent d'autres départements. 17 personnes ont contacté le relais pour des informations sur le métier.



Nombre de places d'accueil chez les AM

Nombre de demandes pour un accueil chez un AM

Année	Nbre d'ateliers	Nbre d'AM	Moyenne enfants/ atelier	Cumul parents
2015	230	61	10,5	1
2016	223	57	11,5	13
2017	209	64	11,5	7
2018	205	57	12	6

En 2018, 1 810 assistants maternels ont contacté le relais dont 71% pour la participation et l'inscription aux ateliers et 13% pour la mise à jour des disponibilités. La présence des parents aux ateliers est souvent mal vécue par les assistants maternels. Différents temps sont proposés avec des intervenants extérieurs (éveil musical, baby cirque, lecture, spectacles en juin et décembre, biblio-ludothèque...)

Les assistants maternels sont plutôt en demande de formation sur le territoire. L'animatrice n'arrive pas toujours par manque de temps et du fait des demandes croissantes de répondre à toutes les demandes. Un travail est également mené auprès des familles sur le droit à la formation. Le regroupement avec les autres RAM du territoire permet de proposer plus de formations en atteignant le nombre de personnes requises.

Suite à une réunion d'échange en 2018, les assistants maternels ont fait part de leur souhait d'avoir une information sur la pédagogie Montessori et l'intérêt de la présence d'une puéricultrice PMI lors des temps collectifs.

De plus en plus d'assistants maternels se trouvent en difficulté dans la relation avec les familles d'où le souhait de l'animatrice de se former en interne à l'animation de groupes de parole. Dans les difficultés ressenties, revient également le fait de travailler seul, du manque de reconnaissance.

Les animatrices remarquent aussi que les assistants maternels ont de plus en plus d'exigences quant aux horaires.

4 MAM existent sur Niort dans le quartier de Souché, de St Florent et 2 sur l'hôpital de Niort. Ces structures ont un potentiel de 62 places.

L'accueil collectif

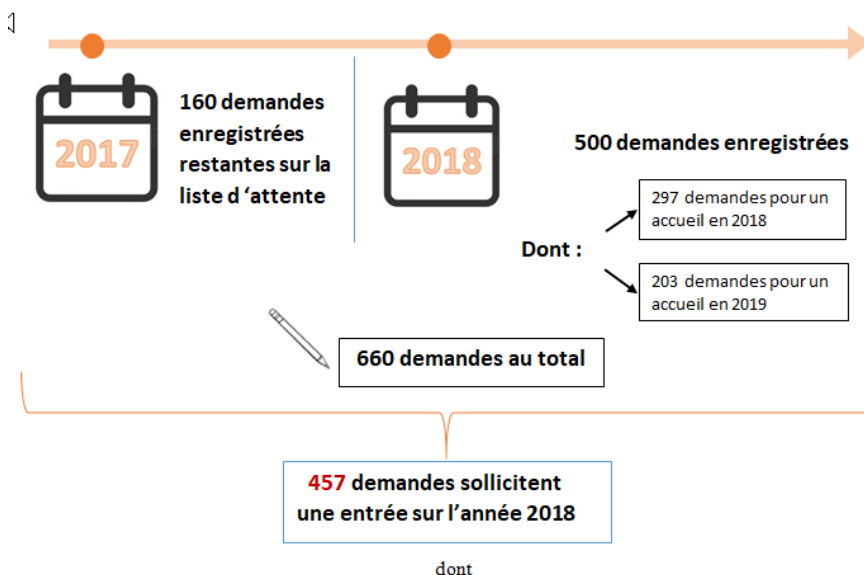
	2015	2016	2017	2018
Nombre de demande d'accueil collectif	436	412	439	457
En accueil régulier	317	264	305	318
En accueil occasionnel	119	148	134	139
Nombre de demandes particulières (accueil enfants situation de handicap, intégration sociale),	45	32	42	68
Nombre de solutions apportées	34	25	39	47
Nombre d'enfants acceptés en structure collective	307	289	262	267

Nombre d'enfants réellement entrés	225	201	210	202
------------------------------------	-----	-----	-----	-----

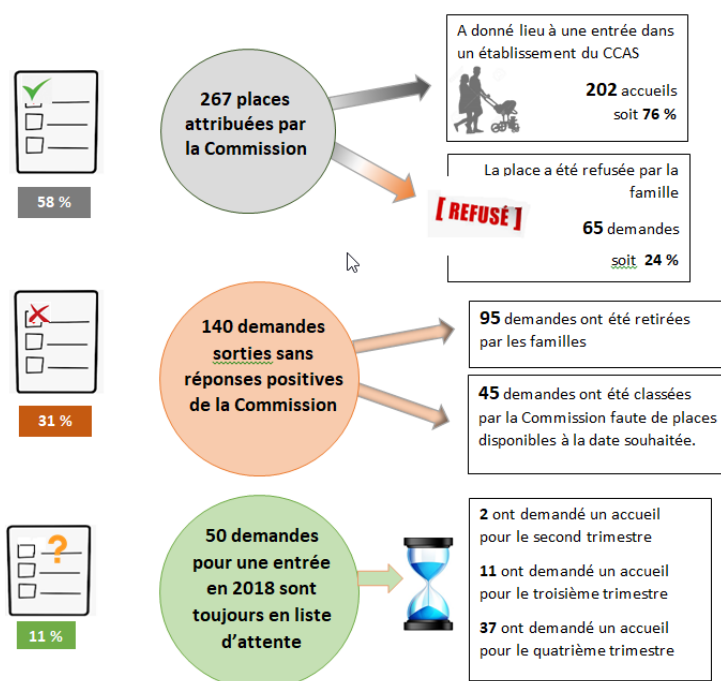
500 nouvelles demandes d'accueil ont été enregistrées en 2018 soit une progression de 17% par rapport à 2017. 95 % des demandes proviennent de familles de Niort.

Plus de 2 demandes sur 3 concernent de l'accueil régulier.

Les demandes émanent plus du centre-ville (23%) et du Clou Bouchet (20%)



318 demandes en accueil régulier (70%) et 139 demandes en accueil occasionnel



Au final, 44 % des demandes se sont concrétisées par une entrée dans un établissement du CCAS.

La commission d'attribution des places

9 commissions ont eu lieu contre 11 l'an passé.

Sur 318 demandes en accueil régulier, 37% ont reçu un avis favorable et sur 139 demandes en occasionnel, 61% ont obtenu une réponse positive.

Les partenariats

Diverses rencontres sont mises en place avec la pédopsychiatre, les puéricultrices de secteur, le SAME, le CAMSP.

Le RPE est également de plus en plus sollicité par la Mission Locale et les Structures d'insertion par l'activité économique en ce qui concerne les modes de garde.

Le réseau CAN des RAM permet d'échanger les pratiques, de faire bénéficier aux assistants maternels de temps de formations ou d'informations.

Perspectives

- Il serait pertinent d'une itinérance sur le territoire pour toucher plus d'assistants maternels
- La fonction accueil nécessiterait d'être revue
- Mener une étude sur la liste d'attente des familles afin de pouvoir apporter une réponse aux besoins
- Avoir une meilleure communication sur les services petite enfance
- Un travail est mené en interne sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap pour mieux accompagner les familles de la demande d'accueil jusqu'à l'entrée dans la structure.

1.4 Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le Lieu d'accueil enfants parents est une nouvelle offre de service mise en place par le CCAS à partir de janvier 2020.

Les familles seront accueillies les lundis matins, jeudis après-midi et une fois par mois le samedi matin.

L'équipe accueillante est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 4 personnes titulaires d'une qualification en tant qu'Educatrice de Jeunes Enfants ou de psychologue.

Chaque rencontre sera encadrée par deux accueillantes. Un échange après chaque séance entre les deux accueillantes sera institué.

Une formation « Accueillir dans un Lieu d'accueil enfants parents » pour les accueillantes sera suivie début 2020. Une des accueillantes a déjà fait la formation.

Les quatre accueillantes bénéficieront de la supervision.

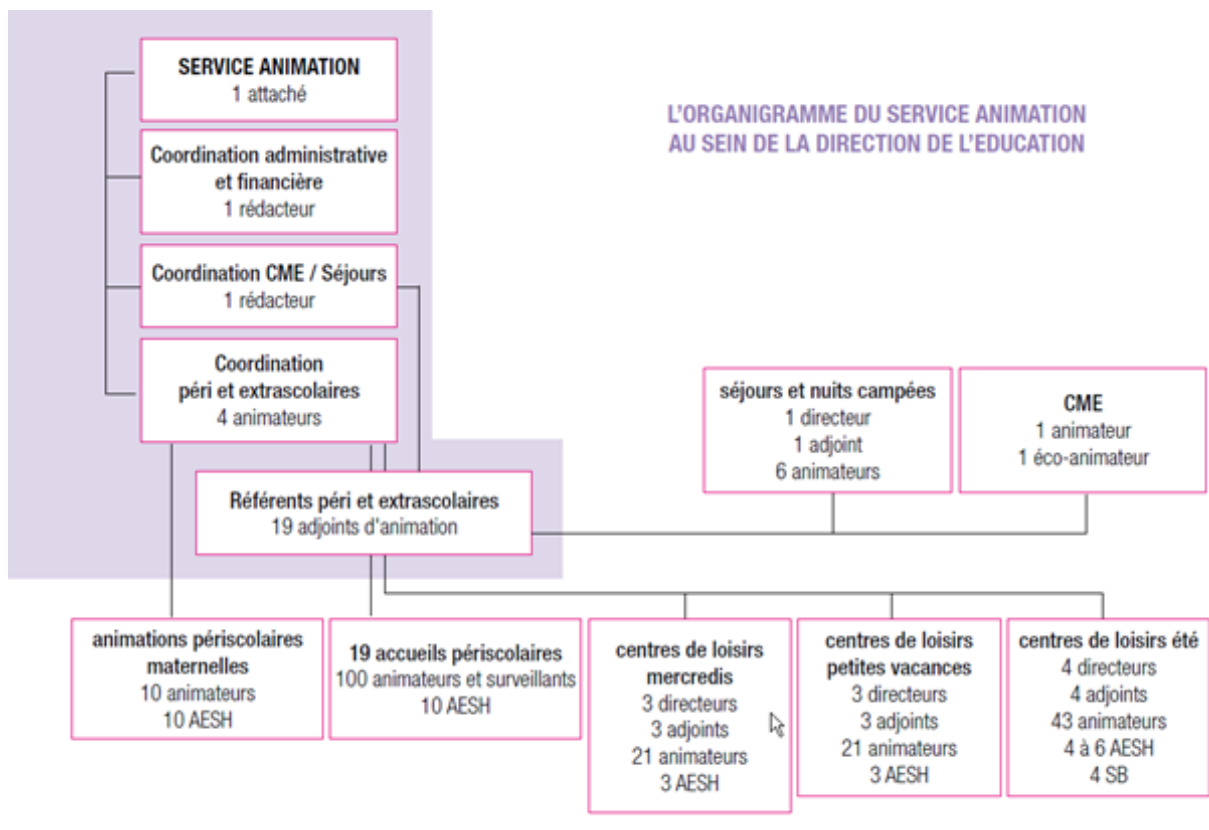
Ce lieu se veut un espace :

- de socialisation
- où est accueilli l'inattendu
- de « laisser être » mais pas un lieu de « savoir-faire »
- d'écoute et d'échanges
- favorisant l'accompagnement à la fonction parentale
- de partage entre enfants et parents, entre parents, entre enfants.
- intermédiaire entre l'intime et le social.
- où la relation enfant/adulte est accueillie là où elle en est.

2 L'enfance et la jeunesse

2.1 L'organisation du l'accueil périscolaire et extrascolaire à la Ville de Niort

Les moyens humains



- 1 responsable de service animation qui a pour mission la mise en œuvre de la politique enfance, le pilotage et la communication des projets, la mise en œuvre et la suivi du PEDT (Projet Educatif de Territoire), la coordination interservices et partenariale, le management des équipes et la gestion des budgets.

- 1 coordinatrice administrative et financière qui a pour mission d'assurer le suivi administratif et financier du service mais également de gérer les relations avec les différents partenaires.

- 1 coordinatrice Enfance jeunesse. Responsable du Conseil Municipal des Enfants, elle organise les élections dans les écoles en lien avec les enseignants et les référents péri et extrascolaires, anime les commissions de travail, les accompagne dans des projets réalistes et réalisables en lien avec les services municipaux et la population. Elle met en œuvre sur les deux années de mandat un parcours citoyen de découverte des institutions locales ou nationales et de représentation.

Elle organise également l'offre estivale de séjours.

- 4 coordonnateurs périscolaires exercent les fonctions d'interface avec les services administratifs de la Direction de l'Éducation, supervisent les activités périscolaires mises en place sur les écoles par les équipes d'animation. Ils veillent particulièrement à l'articulation des projets d'animation avec les projets d'école et interviennent en appui des équipes d'animation.

- 19 référents péri et extrascolaires sont les interlocuteurs privilégiés des enfants, des familles et des enseignants sur l'école. Ils élaborent les projets d'animation et assurent leur mise en œuvre par les équipes d'animation.

Les animateurs péri et extrascolaires encadrent et accompagnent les enfants lors des activités

Les surveillants périscolaires encadrent les enfants pendant la pause méridienne dans la cour et dans le réfectoire du restaurant.

Les accompagnateurs d'enfants en situation de handicap encadrent individuellement ou collectivement des enfants en situation de handicap principalement pendant la pause méridienne périscolaire ou en centre de loisirs.

Il n'y a pas eu d'évolution au niveau de la configuration des équipes par rapport au précédent CEJ. Les 19 référents ont été titularisés permettant une stabilité des équipes.

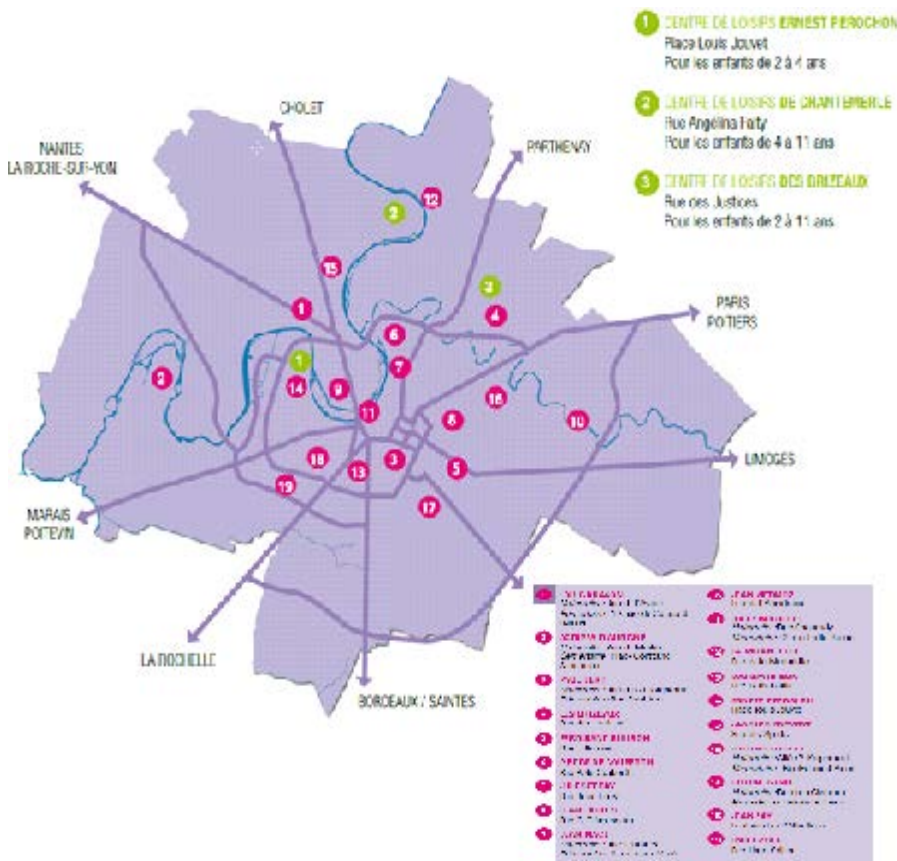
Une stabilité est également à noter pour les 51 agents polyvalents sur les écoles. Par contre et du fait des contrats courts et qui ne sont pas sur du long terme, on assiste à un turn-over des animateurs et des surveillants. Une réflexion va être menée pour pallier à la problématique de recrutement des animateurs afin d'avoir une stabilité des équipes.

Les agents bénéficient en moyenne de 5-6 jours de formation par an que ce soit de manière individuelle ou en commun sur des thématiques tels que la pédagogie, la relation aux usagers, la parentalité...

Différents temps de réunions sont prévus :

- Réunion d'équipe tous les mois
- Réunion de secteur et de service tous les 2 mois
- Réunion de rentrée

Les lieux dédiés à l'offre de services



Pour permettre un accueil sur le temps périscolaire, des lieux dédiés ou mutualisés avec l'équipe enseignante (ex : bibliothèque, salle de motricité) sont accessibles dans chacune des écoles.

Concernant l'offre en extrascolaire, les sites sont :

- Les Brizeaux : mercredis et vacances (hors Toussaint), 2-11 ans, 140 places
- Chantemerle : mercredis et vacances (hors Noël), 4-11 ans, 120 places
- Pérochon : Toussaint, 2-4 ans, 48 places
- Centre complémentaire : été, 2-11 ans, 120 places

Les objectifs éducatifs généraux

La ville a souhaité formaliser dans le cadre d'un PEDT l'ensemble des actions éducatives qu'elle souhaite mener sur les différents temps et leurs articulations.

Le PEDT concerne 3 écoles privées et l'ensemble des écoles publiques situées sur le territoire.

Il s'adresse à 4 330 élèves scolarisés dans le public et 545 élèves des établissements d'enseignement privé, soit un total de 4 875 élèves (y compris les élèves en classes spécialisées).

Les objectifs sont :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants (favoriser l'autonomie, l'enrichissement des enfants)
- Favoriser la socialisation (apprentissage de la vie collective, favorisation de la mixité, accompagner le vivre ensemble)
- Renforcer la citoyenneté
- Lutter contre les inégalités avec une politique tarifaire adaptée, un renforcement des moyens sur les quartiers politique de la ville, un accueil spécifique des enfants porteurs de handicap
- Renforcer le lien école/périscolaire/famille (en assurant la continuité éducative)
- Mettre en œuvre un projet spécifique pour les maternelles (actions passerelles avec l'élémentaire)
- Apporter un soutien à la scolarité et à la parentalité

L'activité périscolaire

➤ L'activité

Les accueils périscolaires sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h35, de 11h45 à 13h35 et de 16h à 18h30, le mercredi de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 13h30.

Depuis septembre 2015, les règles de vie spécifiques aux heures d'interclasse entre 11h45 et 13h45 sont précisées dans une charte. L'objectif est de clarifier le rôle des adultes, agents de restauration, aides maternelles, animateurs, personnels de surveillance... et d'améliorer la prise en charge des enfants sur cette période.

Des appels à bénévolat sont faits pour la mise en place d'ateliers, l'accompagnement d'enfants.

Chaque année, a lieu la fête du périsco pour permettre aux familles de découvrir les réalisations de leurs enfants.

En 2018, mise en place de l'évènement l'enfance en fête par la directrice périscolaire sur l'école de Pérochon suite à des difficultés avec la population guyanaise. Ce temps avait pour but de mieux connaître les diverses cultures (exposition photo, ateliers cuisine).

➤ Les données chiffrées

	2015	2016	2017	2018
Matin	76 447	72 404	75 451	73 625
Soir	261 972	279 590	284 570	271 262
Total hors TAP	338 419	351 994	360 021	344 887
Enfants accueillis	2 959	2 678	2 609	2 221
Enfants porteurs de handicap			79	76

L'activité extrascolaire

➤ L'activité

ALSH extrascolaire le mercredi après-midi et pendant les vacances (petites vacances et été pour les 2-11ans).

Les centres de loisirs sont ouverts tous les mercredis de 13h30 à 18h30 (sauf les jours fériés) en période scolaire. Une garderie est assurée de 13h30 à 14h et le soir de 16h30 à 18h30.

Pendant les vacances scolaires, ils sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (sauf les jours fériés). Une garderie est assurée le matin 7h30 à 9h30 et le soir 16h30 à 18h30.

Un service de transport par bus gratuit est proposé pour conduire les 4-11ans (et les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un frère ou d'une sœur de plus de 4 ans).

Il fonctionne le matin et le soir seulement, de la station la plus proche aux centres accueillant l'enfant. Le service est également assuré le mercredi après la restauration scolaire.

Deux animateurs sont présents dans chaque bus pour accueillir les enfants. Ce service est très fortement plébiscité.

Chaque centre a son propre projet pédagogique sur lequel les programmes d'activités s'appuient. Des thématiques guident les activités de la semaine.

Dans les centres de loisirs des Brizeaux et de Chantemerle les mercredis, petites vacances et été, l'inscription des enfants se fait par thématique et non plus par tranche d'âge sauf pour les maternelles. Les enfants se positionnent le matin et l'après-midi sur les 4-5 thématiques proposées. Sur chaque thématique, il y a un référent et l'équipe volante tourne en fonction de nombre d'enfants positionnés.

Depuis la mise en place de ce principe, les équipes ont pu constater que les enfants sont plus calmes, plus satisfaits de l'offre proposée et les effectifs sont plus équitablement répartis. Cela a également permis de redynamiser le personnel.

Aussi, des ateliers thématiques sont proposés dans chacun des centres avec l'intervention d'associations. En 2019, des mini stages seront proposés par les référents ainsi que des sorties.

Chaque parent est reçu pour que le fonctionnement et le principe du centre lui soit expliqué. Des cafés parents ou des goûters parents sont également mis en place ainsi qu'un repas de clôture.

La typologie des familles est la même que sur les écoles avec plutôt des hauts quotients familiaux (QF) le mercredi.

En complément de l'offre de centres de loisirs sans hébergement, il est proposé en juillet des nuits campées pour les enfants fréquentant les centres avec des séjours de 2 jours pour les 6-11 et d'1 jour pour les 4-6 ans à raison de 8 places par centre. Partent en priorité ceux qui fréquentent beaucoup les centres l'été.

Et pour les enfants de 8 à 14 ans, des séjours sur une ou deux semaines à la mer, à la montagne ou à la campagne.

Depuis 2016, 1 séjour jeune (14-17ans) de 15 jours pour 20 places est proposé.

Les parents sont conviés à une réunion d'information et de bilan.

➤ Les données chiffrées

	2015		2016		2017		2018	
	-6ans	6-12ans	-6ans	6-12ans	-6ans	6-12ans	-6ans	6-12ans
Mercredi	11 468	15 740	10 460	14 728	10 476	14 836	11 004	14 688
Petites vacances	14 760	21 512	14 512	25 176	14 776	19 456	14 496	21 840
Été	27 440	54 456	31 344	55 482	28 376	51 328	30 008	52 672
Total	145 376		151 702		142 256		144 708	
Enfants accueillis	1 220		1 211		1 048		1 590	
Enfants porteurs de handicap	17		17		18		30	

	2015	2016	2017	2018
QF1	334	368	304	381
QF2	209	207	162	198
QF>550€	655	636	582	696

Une bascule des effectifs s'est opérée avec autant d'enfants de moins de 6 ans accueillis que des plus de 6 ans. Il y a aussi une légère augmentation sur les effectifs globaux les mercredis et une baisse sur les vacances.

Les QF Ville 1, 2, 3 ont baissé et les QF Ville 9 ont augmenté et ce du fait de la durée de périodes plus courte pour les QF Ville 1, 2, 3.

➤ Accueil d'enfants porteurs de handicap

Une charte sur l'accueil d'enfants en situation de handicap est en finalisation. Un groupe de travail interprofessionnel avait été mis en place pour l'écriture de ce document. Elle reprend les modalités d'accueil et l'offre proposée sur le territoire.

Chaque année, la CAF a soutenu la ville de Niort pour renforcer les équipes, financer la coordination et la concertation dans le cadre de ces accueils.

On assiste à une augmentation de l'accueil d'enfants porteurs de handicap qui est passée de 18 à 30 entre 2017 et 2018 en extrascolaire. En périscolaire, augmentation en volume. Le budget est passé de 90 000 € à 120 000 €.

Quand il y a un projet d'accueil individualisé, un temps est fait avec le directeur sur les besoins spécifiques de l'enfant et un point sur les traitements éventuels à prendre. Est également établie une fiche de suivi.

Les équipes sont désormais suivies par GPA pour de l'analyse de la pratique.

La place des parents

Des enquêtes ont été réalisées auprès des familles entre 2013 et 2016 sur la satisfaction des usagers et entre 2014 et 2016 et dans le cadre du PEDT quant à l'offre et aux orientations.

Lors de l'inscription, un temps d'accueil, d'information, de visite des locaux est proposé aux familles.

Un temps d'information et de bilan est fait pour les familles dont les enfants partent en nuits campées.

Les parents sont associés à la vie du centre :

- pour être bénévoles
- lors d'événements, des spectacles des enfants ou pour un repas partagé

Implication des parents sur des projets comme à Mermoz où les parents ont contribué à la mise en œuvre de la salle zen initiée par une référente.

Les partenariats

Partenariats privilégiés avec :

- L'éducation nationale
- Les associations locales dans la programmation d'activité
- La CAF et la MSA dans la mise en place d'un service de qualité et répondant aux besoins de tous
- La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations concernant la réglementation)
- Le Conseil Départemental avec la PMI concernant l'évaluation des missions d'accueil du jeune enfant et Le Bureau d'Informations Préoccupantes et de Signalements pour l'accompagnement des professionnels de l'éducation et de l'animation
- La CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais)
- Le CCAS : le service petite enfance pour les transitions d'accueil des tout petits, le service médiation sociale pour la régulation des conflits dans et aux abords des écoles, le service en charge du Programme de Réussite Educative dans la mise en place pour les élèves les plus en difficulté d'ateliers Coup pousse langage et mathématique

Présence aux instances suivantes : Pôle Social (CAN), PRE (CCAS), PEDT

Les orientations

Ce qui a évolué :

- Restauration transférée des centres de loisirs vers les écoles le mercredi
- Evolution de l'aménagement des circuits depuis 2018 avec désormais le transport des 2-4 ans quand ils sont accompagnés par leur frère ou sœur
- Tutorat des enfants de moins de 6 ans par les plus de 6 ans
- Choix des activités par les enfants
- Harmonisation des règles de vie collectives depuis 2015 que l'on trouve dans la charte du temps méridien qui a permis de clarifier le rôle de chacun et que chaque professionnel ait un cadre de référence
- Evolution du projet éducatif avec des thématiques développées autour de la citoyenneté, l'intégrité, la fraternité, la culture, le développement durable lors des activités proposées aux enfants.

2.2 L'organisation du l'accueil extrascolaire dans les Centres Socioculturels du Niortais

Les tendances

De manière générale, les structures :

- s'orientent vers un ALSH émancipateur
- mènent une réflexion pour que l'ALSH ne soit pas vu uniquement comme un mode de garde
- essaient de plus impliquer les parents et notamment les parents des jeunes de 12 à 17 ans
- souhaitent développer le secteur jeunesse
- étudient les possibilités pour pérenniser les équipes d'animation (CDI temps partiel...)

- travaillent sur l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou nécessitant un accompagnement spécifique et une attention particulière

Les permanents du secteur enfance jeunesse dans les CSC

Structure	Personnel permanent
Centre-ville	Animateur enfance à 50% Animateur jeunesse à 85%
Grand Nord	Responsable enfance à 100% Animateur jeunesse à 85%
Champommier Champclairot	Responsable enfance jeunesse vie de quartier à 100%
Les Chemins Blancs	Responsable jeunesse à 100%
De Part et d'Autre	Responsable enfance à 67% Responsable jeunesse à 33% Animateur jeunesse à 70%
Du Parc	Responsable enfance à 100% Responsable jeunesse à 100%
Ste Pezenne	Responsable enfance jeunesse 100%
Souché	Animatrice / Responsable enfance 100%

Le travail en réseau

Les CSC collaborent sur des thématiques transversales notamment sur :

- les refontes de tarification. Entre 2015 et 2016 les directeurs et les membres des bureaux ont travaillé collectivement sur la mise en place d'une nouvelle tarification (coefficient familiaux selon 12 tranches)
- La jeunesse : les animateurs jeunesse se rencontrent une fois par mois pour échanger, développer des actions communes. Un travail est mené sur la mise en place de séjours afin de permettre à des jeunes de centres différents de se rencontrer

CSC Centre-Ville

1 L'activité en chiffres - Les heures d'accueil

	2015			2016			2017			2018	
	-6 ans	6/12	12-17	-6ans	6/12	12-17	-6ans	6-12	12-17	-6ans	6/12
Mercredi	1 404	1464		1 100	1 936		980	1 980		1 024	2 176
Petites vacances	2 572	2 900	966	1 564	2 948	684	1 512	2 720	652	1676	2708
Eté	1 836	3 304	752	1 297	2 351		986	1 902		888	2 472
Total		15 198			11 916			10 284			10 944

2 L'Enfance

2.1 L'activité

L'ALSH est ouvert les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Il est fermé en août et 1 semaine à Noël.

On observe sur l'ALSH une forte participation en 2015 et une stabilisation générale de la fréquentation sur les trois dernières années, avec une augmentation des effectifs sur les mercredis et les vacances d'été. Cette augmentation est marquée par une inscription plus forte des 3-6 ans.

En règle générale, la fréquentation d'accueil est morcelée :

- 40% de nouvelles inscriptions par an
- 50% ne sont venus qu'entre 1 et 5 jours
- 5% plus de 20 jours

La place du centre de loisirs, situé au cœur de l'habitat collectif « Habitat Sud Deux Sèvres », lui permet d'être en lien direct avec les habitants : de développer, soutenir les idées, propositions et projets des habitants et de faire vivre le quartier.

L'ouverture sur l'extérieur est favorisée par la mise en place d'inter-accueils avec les autres CSC niortais. Des activités sont proposées avec les médaillés du sport, des intervenants extérieurs notamment dans le cadre de L'Enfance de l'Art et l'Art au centre.

L'intergénérationnel est un axe privilégié : lien développé avec l'EPHAD du territoire, le Sacré Cœur.

Le fonctionnement actuel incite à multiplier les inscriptions à la carte ainsi que sur les stages.

L'ALSH est vu comme un moyen de garde. Un travail doit être mené pour qu'il soit également perçu comme un lieu éducatif.

Dans une démarche de soutien aux personnes en difficultés ou porteuses d'un handicap, l'accueil de loisirs s'attache à intégrer ces enfants. Le CSC a développé en 2017 des relations avec le GPA (groupe pluri associatif) pour mieux accompagner les enfants et les adolescents souffrant de difficultés ou d'handicaps. Le soutien de la CAF dans le cadre des Fonds publics et territoires permet également d'améliorer la qualité d'accueil par de la formation, le renforcement de l'équipe et la création d'outils.

2.2 La typologie des familles

Les familles fréquentant l'ALSH le mercredi habitent la gare, le centre-ville et pour les vacances, l'ensemble des quartiers ainsi que les communes alentours sont représentées. Inscription également des enfants du CADA.

En 2015, les QF1 représentaient 25% pour atteindre 40% en 2018 et ce du fait du partenariat avec les travailleurs sociaux du quartier.

	2015	2016	2017	2018
Nombre familles accueillies	149	139	135	148
Nombre enfants accueillis	215	179	185	190
Nombre enfants porteurs de handicap			7	3

	2015	2016	2017	2018
QF 1	52	50	58	77
QF 2	29	31	28	19
QF >770€	127	98	99	93

3 La jeunesse

La majorité des jeunes accueillis habitent Niort, le quartier de la gare et le quartier du bord de Sèvre.

Augmentation de la fréquentation de l'ALSH chez les adolescents.

Sont proposés aux jeunes diverses activités, des stages. Par le biais de L'Enfance de l'Art et l'Art au centre, les jeunes ont la possibilité de pratiquer une activité culturelle en présence d'artistes.

Sont organisées également des semaines collectives d'animations entre CSC et un séjour inter CSC.

Les « jeux'di » de Fontanes ont pour objet :

- de faire connaître le CSC centre-ville et le secteur jeunesse aux jeunes du collège
- que l'animateur jeunesse soit repéré sur le quartier par les jeunes
- de créer une relation de confiance entre l'animateur jeunesse et le pôle éducatif du collège.

Les Vend'étentes permettent aux jeunes de partager une soirée commune autour d'un repas et de moments conviviaux.

4 La place des parents

A la fin de chaque période, les parents sont invités à un temps de partage autour des réalisations de leurs enfants. Ces temps favorisent la relation aux parents et leur donnent une vision concrète de ce que font leurs enfants quand ils sont au centre. Ces rencontres facilitent l'évaluation régulière de la qualité du centre de loisirs et du degré de satisfaction.

Pendant les vacances, un café est offert aux familles le matin mais les personnes s'arrêtent peu. La fin de journée est plus propice aux échanges. Des goûters sont proposés aux familles les vendredis.

Les parents d'adolescents sont peu présents. Ils ne se déplacent que pour les réunions relatives au séjour ski.

La sollicitation des parents sur la question du fonctionnement a permis l'aménagement des locaux en déplaçant l'accueil.

Une réflexion sur la dimension éducative est en cours.

Le CSC souhaite redonner vie à la place devant l'ALSH en associant les habitants, les parents des enfants fréquentant l'ALSH.

5 Les partenariats

Les partenariats sont nombreux notamment avec le collège Fontanes, les associations sportives et culturelles, GPA 79-16, l'EHPAD Le Sacré Cœur, les écoles du quartier, les autres CSC...

6 Les perspectives

- Faire en sorte que l'ALSH soit moins associé à un mode de garde et que ce soit moins un lieu de consommation
- Donner une plus large place aux valeurs éducatives
- Amener les parents à repérer les enjeux éducatifs proposés par le CSC
- Donner de plus en plus de place aux familles et l'ouvrir aux problématiques du quartier
- Impliquer les parents des adolescents
- Travailler sur les impayés

Souché

1 L'activité en chiffres - Les heures d'accueil

	2015			2016			2017			2018		
	-6ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12/17	-6 ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 / 17
Mercredi	1904	2 788	888	1 992	2 996	368	2 068	3 708		1904	2 680	
Petites vacances	2 696	2 832	1 236	1 704	2 504	296	1 448	2 168		1320	1972	
Eté		1 422				740			200			
Total		13 766			10 600			9 592			7876	

2 L'enfance

2.1 L'activité

On constate une légère baisse de la fréquentation de l'accueil de loisirs notamment sur le groupe des 11-13 ans et sur les petites vacances scolaires. Fréquentation importante le mercredi. Liste d'attente notamment pour les 3-5 ans.

La demande est forte pour les 3-5 ans et la capacité d'accueil limitée (notamment pour le local de sieste). De plus, il est difficile de recruter du personnel qualifié sur les mercredis. L'équipe d'animation doit donc gérer une liste d'attente sur cette tranche d'âge.

Il y a 3 tranches d'âges différentes avec une volonté d'en créer une quatrième, suite à une demande des parents sur les 11-13 ans.

Orientation de l'accueil de loisirs sur une participation active des enfants de 6 à 13 ans dans la construction des programmes d'activités. Les plannings et les réservations sont donc réalisés en concertation avec les enfants.

Des séjours été et des stages sont proposés pendant les vacances. Les séjours sont organisés en alternance avec les autres CSC. En ce qui concerne l'activité de l'été, il a été fait le choix depuis plusieurs années de proposer aux familles des séjours de vacances dans le cadre du dispositif départemental « Vacances Plein les Yeux ». Cela permet d'offrir une offre complémentaire aux familles niortaises.

Des problématiques existent avec :

- Un espace d'accueil limité
- Pas assez de lavabos et de sanitaires
- Difficultés des équipes concernant l'accueil d'enfants porteurs de handicap
- Dans le recrutement d'une équipe d'animation surtout le mercredi

2.2 La typologie des familles

	2015	2016	2017	2018
Nombre familles accueillies	120	103	97	95
Nombre enfants accueillis	167	142	127	126
Nombre enfants porteurs de handicap	5			5

	2015	2016	2017	2018
QF 1	29	47	22	22
QF 2	20	67	18	24
QF>770€	111	28	87	98

3 La jeunesse

L'action jeunesse a été plus limitée en 2018 du fait qu'il n'y a plus de référent « jeunes ». La fonction a été reprise en partie par la référente famille.

Un nouveau partenariat avec la Mission locale du Sud Deux Sèvres a permis de mobiliser des jeunes dans le cadre de la « Garantie Jeunes » sur le projet de chantier participatif.

Par ailleurs, en fin d'année 2018, un groupe de jeunes a sollicité le CSC pour monter un projet de séjour.

4 La place des parents

Les parents sont invités en début d'année afin de leur présenter le fonctionnement du centre. À chaque période de vacances scolaires, la semaine se termine par un goûter préparé par les enfants et partagé avec les parents.

Aux vacances de la Toussaint et de Printemps, le stage d'arts plastiques, proposé en lien avec une exposition, se conclue par un « VerniStage » qui regroupe les parents des enfants qui ont participé au stage ainsi que les adultes qui ont suivi le stage adultes.

5 Les partenariats

Sur la problématique de l'accueil des enfants en situation de handicap, un partenariat s'est récemment noué avec le Pôle Ressources Handicap (PRH 79).

Le partenariat avec le foyer logement de la Coudraie qui assure la restauration des enfants pendant les vacances scolaires permet de tisser des liens avec les résidents et de favoriser le lien intergénérationnel.

Enfin, le club sportif du SA Souché propose des animations sportives pendant les vacances scolaires.

6 Les perspectives

Poursuivre le développement de l'activité jeunesse. Une animatrice recrutée cette année en CDI à temps partiel au collège Gérard Philipe a permis de développer un accueil spécifique pour les 11-13 ans et ainsi travailler d'avantage en lien avec le collège.

Champommier-Champclairot

1 L'activité en chiffres

	2015			2016			2017			2018		
	-6ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12/17	-6 ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 /17
Mercredi	1 960	3 196	395.5	1 644	3 560		2 372	3 460	28	2 240	3 296	52
Petites vacances	1 948	3 404	84	2 134	3 788		2 696	2 896	156	3 156	3 496	344
Été	3 100	5 884	976	3 380	6 260		3 576	5 778	412	4 256	5 580	158
Total		20 947			20 766			21 374			22 578	

2 L'enfance

2.1 L'activité

L'ALSH est ouvert toute l'année sauf la dernière semaine des vacances de Noël.

L'inscription se fait à la carte.

Une réflexion a été menée sur un autre mode de fonctionnement qui a débouché sur un ALSH émancipateur où les groupes ne se font plus par âge mais par thème.

10 enfants porteurs de handicap sont inscrits. La gestion du groupe est parfois compliquée quand un enfant a besoin d'un animateur pour lui tout seul.

Le maximum de la capacité d'accueil est atteint (selon le potentiel offert par la taille des locaux), ce qui aboutit à des refus d'accueil pour certaines familles.

La prise des repas posant des difficultés du fait de l'exiguïté des lieux, un partenariat a été développé sur l'été 2015 entre l'ALSH et le Foyer de Vie des Genêts où se prennent les repas pendant les vacances. Ce rapprochement a également permis la mise en place d'un projet musical.

Un travail de passerelle «Enfance» et «Jeunesse» a été entrepris.

Une réflexion doit être menée pour faire évoluer les contrats des mercredis pour avoir une équipe plus stable.

2.2 La typologie des familles

De nombreux QF 4, 5, 6 utilisent ces services.

	2015	2016	2017	2018
Nombre familles accueillies	182	171	177	182
Nombre d'enfants accueillis	268	257	246	263
Nombre enfants porteurs de handicap			7	8

	2015	2016	2017	2018
QF 1	52	50	28	42
QF 2	39	36	39	39
QF>770€	161	171	179	182

3 La jeunesse

Arrêt de l'accueil de loisirs jeunesse du fait d'une baisse de subvention de la ville de Niort.

23 jeunes se sont inscrits en 2018 sur des soirées et des sorties faites pendant les vacances scolaires et un séjour en commun avec Ste Pezenne.

Accompagnement de projets jeunes et participation de ces derniers aux temps festifs de quartier.

Les partenariats avec les lycées et collèges de secteur sont difficiles à mettre en place, car ils se situent également sur les périmètres d'autres CSC (Chemins blancs et Centre-Ville).

4 La place des parents

Lors des réunions d'information, très peu de familles participent (5-6 / 177 familles). L'ALSH est perçu uniquement comme un mode de garde. Une réflexion est menée pour arriver à les mobiliser.

5 Les partenariats

- Un partenariat privilégié existe avec les deux Associations de Parents d'Elèves du territoire sur le volet éducation (connaissance des besoins et des problématiques des familles et sur des collaborations sur des évènements festifs)
- Le Foyer de Vie des Genêts : organisation d'ateliers artistiques, accueil des enfants de l'accueil de loisirs sur le temps du déjeuner l'été
- Le réseau des secteurs «Enfance» sur le département des Deux Sèvres : réflexion sur le volet éducation, développement de l'enfant, méthodes pédagogiques, aspects organisationnels
- Les assistances sociales du CCAS de Niort et du Conseil Départemental 79 sur l'accompagnement des familles
- Les clubs sportifs et les associations culturelles du niortais
- Les acteurs locaux du handicap
- Un travail transversal est mis en place avec la référente famille du CSC de Souché

6 Les perspectives

- Développer le secteur jeunesse. Une personne pourrait être recrutée en contrat d'apprentissage pour développer la thématique jeunesse
- Proposer régulièrement aux enfants de 11 ans fréquentant l'accueil de loisirs de pouvoir intégrer le groupe d'ados pour les soirées, sorties, vacances
- Proposer aux jeunes de les accompagner dans la mise en place de leurs projets (loisirs, voyages...), notamment avec les lycéens de Paul Guérin et Gaston Barré et les collégiens de Fontanes
- Poursuivre le développement de l'ALSH émancipateur
- Développer les relations avec les parents
- Proposer des activités sur une semaine par vacances scolaires en partenariat avec d'autres CSC
- Impliquer les familles dans la vie du Centre Socioculturel et notamment sur l'accueil de loisirs,

Grand nord

1 L'activité en chiffres

	2015			2016			2017			2018		
	-6ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12/17	-6 ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 /17
Mercredi	1 448	2 760	808	1 156	2 928	388	1 728	2 096	340	1 468	2 044	204
Petites vacances	980	1 312	812	1 052	1 304	136	1 020	1 184	364	1 148	1 600	1124
Eté	608	1 096	712	384	1 024	352	612	908	804	716	1 160	632
Total		10 536			8 724			9 056			10 096	

2 L'enfance

2.1 L'activité

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis à la maison de quartier de Cholette. Afin de faciliter l'accès au centre de loisirs pour les familles, un « transport navette » gratuit est proposé depuis les quatre écoles du territoire après le repas.

Les enfants sont répartis en deux groupes d'âges : les 3/6 ans et les 7/11 ans.

Chaque mercredi, les enfants ont le choix entre 3 ou 4 ateliers proposés par l'équipe d'animation. Fabrication du goûter par une animatrice pour une alimentation plus saine et moins de déchets.

La proposition de stages à thème, à la semaine, en demi-journée et un tarif adapté a pour enjeu de se différencier du centre de loisirs municipal des Brizeaux situé sur le même territoire.

Accueil d'enfants en situation de handicap de manière ponctuelle.

Peu de stabilité sur l'équipe notamment sur le mercredi du fait des emplois précaires.

Des plaquettes sont mises dans le cartable des enfants pour communiquer sur le centre d'accueil.

2.2 La typologie des familles

De nombreux accueils de familles ayant un QF inférieur à 4 (50%), des familles monoparentales, jeunes parents.

	2015	2016	2017	2018
Nombre familles accueillies	130	138		
Nombre enfants accueillis	193	194	173	142
Nombre enfants porteurs de handicap	1	2	0	0

	2015	2016	2017	2018
QF 1	73	68		
QF 2	30	30		
QF>770€	90	96		

3 La jeunesse

3.1 L'activité

Des changements sont intervenus : nouveau local et nouvel animateur nécessitant une appropriation du lieu et la connaissance du nouvel intervenant.

L'animateur est présent deux fois par semaine dans l'enceinte du collège pour l'animation d'atelier ce qui a permis le renforcement du lien de confiance entre les jeunes du quartier et l'animateur.

Avant, l'accueil de jeunes se faisait le vendredi soir et pendant les vacances scolaires. Maintenant, c'est le samedi après-midi avec l'atelier vélo notamment.

Pour les adolescents, il n'y a plus de proposition de séjours mais des stages. Accompagnement également sur le projet.

3.2 L'activité en chiffres

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'heures accueil ados	1 288	1 568	902	460
Nombre de jeunes accueillis	74	80	60	39

4 La place des parents

Des temps conviviaux sont mis en place pour échanger avec les familles en fin de semaine pour l'ALSH.

Des soirées sont aussi organisées entre parents et adolescents. Ces moments sont importants pour permettre tout d'abord la rencontre entre les différents parents, d'échanger et de communiquer sur le lien parents/ados.

Ces soirées sont organisées en lien avec la référente famille du CSC.

5 Les partenariats

- Les associations sportives et culturelles qui interviennent lors des stages à thèmes, d'événements
- Les CSC du niortais avec l'organisation de sorties, ou stages conjoints
- 2 écoles du quartier : Pierre de Coubertin et Jules Ferry.

6 Les perspectives

- Aller dans le sens d'un ALSH émancipateur
- Continuer à accueillir des enfants porteurs de handicap
- Aller vers les familles venues d'ailleurs, partenariat avec Migr'action et des Mineurs non Accompagnés
- Travailler autour de la notion d'engagement pour les plus de 14 ans
- Avoir plus de stabilité dans l'équipe d'animation

Ste Pezenne

1 L'activité en chiffres

	2015			2016			2017			2018		
	-6ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 /17	-6 ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 /17
Mercredi	1 832	2 248		1 544	2 528		1 164	2 312		1 688	2 376	
Petites vacances	2 252	3 304	484	1 944	3 056	300	1 148	2 068	156	2 032	2 164	160
Eté	2 616	5 154	452	1 424	3 028	904	1 644	3 080	488	2 620	3 868	590
Total		18 342			14 821			12 060			15 498	

2 L'enfance

2.1 L'activité

L'accueil des enfants de 3 à 11 ans a lieu le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Les autres CSC sont consultés pour s'accorder sur les fermetures durant les vacances de Noël.

Le mercredi, l'accueil est ouvert de 13h30 à 18h00. Les animateurs vont chercher les enfants dans les 2 écoles du quartier.

Pendant les vacances scolaires, sont proposées 2 possibilités d'accueil :

- du lundi au vendredi de 8h à 18h

- du lundi au vendredi de 13h30 à 18h avec une journée complète le jeudi (jour de programmation des sorties)

Après un creux de fréquentation jusqu'en 2016, une évolution à la hausse se fait ressentir en 2018. On observe une nouvelle répartition, avec une explosion du nombre des 3 à 6 ans. Forte demande également pour les 6-8 ans. 2 animateurs ont été recrutés le mercredi en raison de la forte demande.

Le CSC s'est adapté aux demandes des familles : ouverture à la carte la plus large possible. La population de cette zone est pour une partie une population mutée qui part en vacances. Les familles qui travaillent sont moins intéressées par le mercredi et le vendredi avec les RTT. Les familles paient de plus en plus en CESU et chèques vacances ce qui fait qu'ils sont plus regardant aux dépenses.

L'été, l'ALSH fonctionne bien, ce qui n'est pas forcément le cas pendant les petites vacances.

Des projets collectifs sont mis en place avec les autres CSC niortais avec un tarif en commun (nuits campées, séjours, activités). Beaucoup de séjours étaient proposés jusqu'en 2015 mais la structure n'a plus la capacité financière de les porter.

Cette année, un partenariat avec le lycée Thomas Jean Main a permis aux élèves internes de proposer des animations aux enfants de l'ALSH, à raison d'une séance tous les 2 mois.

2.2 La typologie des familles

	2015	2016	2017	2018
Nombre familles accueillies	118	96	113	130
Nombre enfants accueillis	187	149	161	191
Nombre enfants porteurs de handicap				

	2015	2016	2017	2018
QF 1	39	30	17	26
QF 2	22	26	36	38
QF >770€	118	93	108	123

3 La jeunesse

L'ALSH est ouvert 1 semaine par petites vacances et pendant l'été.

Le CSC propose des stages et commence à mettre en place des séjours construits par les jeunes. Comme les adolescents fréquentent le CSC de manière aléatoire, il est difficile de mettre en place des programmes attractifs, même lorsqu'ils participent à leur élaboration.

L'idée est d'aller vers les jeunes, de les fidéliser. Une animatrice est présente sur la pause méridienne sur le lycée Thomas Jean Main pour être auprès d'eux et leur donner envie d'aller au CSC. Pour l'instant, cela porte peu ses fruits. Des passerelles sont faites entre l'accueil des enfants et des adolescents. Accueil également de jeunes placés à la Tiffardière et à la Maison de l'enfance. Des actions sur la citoyenneté et le civisme sont travaillées avec le collège et le lycée (travail sur la formation pour les délégués de classe, opération grand nettoyage des abords du CSC).

4 La place des parents

Le vendredi soir, un goûter est proposé mais les parents restent peu sauf l'été.

5 Les perspectives

Le CSC souhaite créer une commission de parents pour l'ALSH notamment pour l'autoproduction de séjours pour leurs enfants.

Un travail va être poursuivi pour « aller vers » les jeunes.

CSC Chemins blancs

1 L'activité en chiffres

	2015			2016			2017			2018		
	-6ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12/17	-6 ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 /17
Mercredi	2 700	2	152	3 336	3 240	172	3 328	4 008		2 888	3 608	1 820
Petites vacances	2 168	3	848	2896	3 376	1 612	2 768	2 852	580	2 908	3680	
Eté	2 920	3	2 518	2 672	3 712	2 128	3 424	3 608	1 664	3 488	4 264	
Total		216										
		20 154			23 864			22 232			20 836	

2 L'enfance

2.1 L'activité

L'accueil de loisirs se déroule les mercredis et durant les vacances scolaires. Le centre est fermé 1 semaine à Noël et en été en fonction des autres CSC.

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 durant les vacances. Un pedibus est organisé les mercredis entre l'école Pasteur, l'école St Florent et le CSC. Les enfants de l'école George Sand sont récupérés en mini bus.

Très bonne fréquentation sur les mercredis ainsi qu'en été sauf en août (entre 50 à 60 enfants). Elle est variable pendant les petites vacances.

Le CSC a poursuivi son effort de stabilisation de l'équipe d'animation de l'ALSH. C'est un élément très important qui protège la continuité et la cohérence du projet pédagogique, permet un lien de qualité avec les enfants et les parents. Dans cette idée, le contrat de travail de trois animatrices a évolué en CDI Temps Partiel Aménagé. La stabilité permet aussi de mener des projets sur des périodes longues.

L'équipe se voit aussi renforcée par l'intervention d'une animatrice (financée dans le cadre des Fonds publics et territoires) dédiée en cas d'accueil d'enfant en situation de handicap.

Le projet pédagogique de l'ALSH, dans la lignée de la place faite au pouvoir d'agir et au fonctionnement associatif, porte sur le libre choix des enfants. L'organisation est pensée pour permettre aux enfants de choisir entre plusieurs activités proposées et préparées par les animateurs. Mais au-delà de la question du libre choix d'une activité, c'est la possibilité de ne pas faire qui est proposée aux enfants.

Cette démarche n'exclut cependant pas des partenariats réguliers comme avec l'EPAHD le Cèdre Bleu et l'association Vent d'Ouest.

Les inscriptions se font toujours à la carte avec la possibilité d'une inscription en ligne. Une souplesse qui répond aux besoins des familles.

Des modalités de pré-réservation avec sondage en ligne sont proposées.

Le paiement à la réservation est échelonné si besoin.

2.2 La typologie des familles

	2015	2016	2017	2018
Nombre familles accueillies	148	169	166	151
Nombre enfants accueillis	204	227	229	204
Nombre enfants porteurs de handicap		1	1	2

	2015	2016	2017	2018
QF 1	24	22	28	12
QF 2	36	33	29	24
QF>770€	142	172	172	168

3 La jeunesse

Concernant l'ALSH adolescent, il y a un temps d'accueil le vendredi soir et pendant les vacances. Bonne fréquentation l'été. Elle est plus aléatoire pendant les petites vacances. Les formules courtes fonctionnent bien.

Avec l'arrivée du nouvel animateur en 2017, a été engagé le principe de co-construction du programme d'activités de la semaine avec les jeunes.

Des séjours l'été sont organisés. Le séjour montagne est attendu, repéré par les jeunes. Il est développé avec d'autres CSC. La tarification est commune.

L'animateur intervient également pendant les temps scolaires auprès des lycéens et collégiens. Un travail de fond est conduit avec le collège Philippe de Commines autour des questions de citoyenneté, de participation active des collégiens à la vie locale.

4 La place des parents

La place des parents se travaille en lien étroit avec le secteur famille, le collège sur les questions éducatives comme la prévention du harcèlement, la réussite scolaire...

Une attention est portée à la communication en direction des parents et selon les projets, des temps de rencontres et d'échanges collectifs sont menés.

5 Les partenariats

Avec :

- Le collège de secteur
- La MPT d'Aiffres
- Le réseau jeunesse des CSC du niortais

6 Les perspectives

- Améliorer le process quant à la réservation pour l'ALSH en fluidifiant l'accès à l'information sur les places disponibles pour les parents
- Mener une réflexion pour mieux prendre en compte les demandes de dernières minutes
- Tenir compte de l'évolution des situations familiales
- Retravailler des paliers concernant la tarification
- Poursuivre le travail de co-construction avec le public des adolescents
- Une attention particulière va être portée à la jeunesse lors du diagnostic mené lors de l'élaboration du futur projet social. Le CSC souhaite interroger l'équilibre entre l'offre de loisirs proposée sur les vacances scolaires et l'attention à porter à de nouvelles formes d'intervention, hors vacances scolaires, qui portent sur des enjeux éducatifs et sociaux repérés sur le quartier. Il va s'agir d'interroger l'équilibre entre ces deux formes d'intervention, d'objectiver les besoins pour sérier les priorités d'action

CSC du Parc

1 L'activité en chiffres

	2015			2016			2017			2018		
	-6ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12/17	-6 ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 /17
Mercredi	896	2 128		988	1		776	1		2	4	
					544			684		576	248	
Petites vacances	1 516	2 468		1 336	2		1 772	2	104	880	2	
					980			536			268	
Eté	3 244	4 544		2 840	2		2 792	4	320	604	744	
					984			324				
Total		14 796			12 672			14 308			11 320	

2 L'enfance

2.1 L'activité

L'accueil de loisirs se découpe en 3 tranches d'âges : 3/5 ans, 6/9 ans, 10/13 ans.

L'accueil du mercredi se fait soit à 13h pour les enfants mangeant à la cantine qui sont recherchés par les animateurs, soit à 13h30 pour les autres et se termine à 17h30 avec 1 h de garderie possible.

Pendant les petites vacances, l'amplitude est de 8h-18h30. L'accueil de loisirs fonctionne à la carte.

On note une baisse sur la tranche d'âge des 3-5 ans le mercredi et pendant les petites vacances et des 6-13 ans pendant les vacances entre 2016 et 2017.

Un planning d'accueil et une fiche d'inscription sont communiqués en amont afin de pouvoir anticiper au mieux les inscriptions. Cependant de nombreuses familles s'en chargent à la dernière minute ce qui pose parfois problème dans la gestion du personnel, l'anticipation des repas.

Les tarifs ont été réadaptés avec des tarifs dégressifs pour les fratries.

Un planning d'activité est proposé mais le centre souhaite aller vers la mise en place d'un programme par les enfants. L'inscription se fait à la carte.

Des rencontres inter-quartiers avec les autres CSC ont lieu avec des animations sportives, des spectacles.

Pour des raisons budgétaires, les séjours sont organisés 1 année sur 2 depuis 2016.

Afin de casser le rythme, des veillées se font de temps en temps. Des nuits campées inter CSC sont organisées.

L'équipe d'animateurs tend à se stabiliser

10-15 enfants handicapés sont accueillis par an. L'accueil des enfants handicapés est plus ou moins difficile selon le handicap. De plus en plus de problèmes surviennent avec des enfants non reconnus handicapés, qui du fait de leur comportement peuvent faire fuir certaines familles.

2.2 La typologie des familles

	2015	2016	2017	2018
Nombre familles accueillies	91	89	88	84
Nombre enfants accueillis	144	141	141	124
Nombre enfants porteurs de handicap			19	8

	2015	2016	2017	2018
QF 1	105	91	96	74
QF 2	14	20	18	20
QF >770€	24	30	27	32

Les enfants sont issus essentiellement de familles modestes provenant du quartier et dont le QF se situe entre 2 et 3. Forte présence de familles monoparentales. La population du quartier change. Arrivée d'une population guyanaise.

3 La jeunesse

3.1 L'activité

La Maison des jeunes est un lieu bien identifié. C'est un lieu de rendez-vous. Il est ouvert les mardis, jeudis de 17 à 19h, mercredis et samedis de 15 à 19h et le vendredi de 17 à 22h. Pendant les vacances, tous les jours de la semaine de 15h à 19h ou 22h le mardi. La fréquentation est aléatoire.

Le planning est réalisé par les jeunes. Des soirées sont régulièrement proposées avec la possibilité d'amener son repas le vendredi soir.

L'animateur accompagne les jeunes dans leurs démarches, projets comme la recherche de stages, l'aide au CV. Leurs sont également proposés dans une dynamique de co-construction des séjours ou stages pendant les vacances. Le séjour ski est un moment apprécié.

Les chantiers jeunes mis en place par le CSC permettent aux jeunes de s'investir dans la vie collective.

Le CSC a intégré le dispositif « Promeneurs du Net ».

Sur le secteur jeunesse, le nombre d'ETP est passé de 2 à 1 sur la période.

3.2 L'activité en chiffres

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'heures accueil ados	2 874	3 245	4 638	4 287
Nombre de jeunes accueillis			119	97

4 La place des parents

Les parents s'impliquent peu.

La relation avec les parents est compliquée. Ils viennent peu lors des réunions. Une réunion est imposée dorénavant avant les séjours.

5 Les partenariats

Différents partenaires sont associés en fonction des projets développés :

Ville de Niort, CAN, CSC Niortais, Vent d'Ouest, Mission Locale, Association Embékélé, IREPS, Maison des Adolescents, groupe scolaire Ernest Pérochon, Collège Jean ZAY...

6 Les perspectives

Une enquête est en cours pour mieux définir les besoins des habitants du quartier.

Du fait de la baisse de la fréquentation des personnes du quartier, une réflexion sur un ALSH hors les murs est menée.

Un travail est également à mener pour les 11-14 ans qui viennent peu sur l'ALSH.

Focus sur la jeunesse dans le cadre du nouveau projet social et comment les impliquer dans la vie du CSC.

CSC De Part et d'Autre

1 L'activité en chiffres

	2015			2016			2017			2018		
	-6ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12/17	-6 ans	6/12	12 /17	-6ans	6/12	12 /17
Mercredi	1 680	2 188	96	1 200	1 912	656	1 184	3 068	676	1 398	2 484	
Petites vacances	2 616	4 504	576	2 732	4 472	1 712	2 216	4 868	1 272	1 828	4 664	
Été	3 168	4 996	1 040	3 212	4 504	672	2 912	6 292	1 272	3 668	6 164	
Total		20 864			21 072			23 760			20 176	

2 L'enfance

2.1 L'activité

Pour les 4-11

L'accueil de loisirs des mercredis est ouvert de 13h30 à 18h00 à La maison de quartier du Clou Bouchet. Mise en place d'un ramassage sur les écoles Emile Zola, Jean Zay et Agrippa d'Aubigné pour accompagner les enfants sur l'accueil de loisirs.

Pendant les petites vacances scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert le matin de 8h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 18h00, la journée de 8h00 à 18h00. Pendant l'été, un fonctionnement à la carte est proposée avec une amplitude de 8h00 à 18h00.

L'équipe d'animation est constituée de 4 animateurs diplômés, d'une bénévole et d'un responsable de secteur. En 2018, un cinquième animateur est venu renforcer l'équipe. Le type de contrat amène une rotation de l'équipe, un temps d'adaptation qui ne facilite pas le travail.

Une augmentation de l'accueil sur les mercredis surtout pour les 4 ans est visible.

Pour les vacances, les parents inscrivent leurs enfants à la dernière minute. Il y a une liste d'attente. Les enfants qui ne peuvent pas être inscrits sont orientés vers un autre CSC.

Un planning mensuel est mis en place avec un thème fédérateur.

Sont proposées :

- Des activités sportives, artistiques, manuelles
- Des sorties culturelles
- Des activités intergénérationnelles
- Des activités passerelle
- Un espace d'émancipation
- Une rencontre inter-quartiers

Temps d'échange avec GPA et Trisomie 21 pour former le personnel pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap. L'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement est proposé sur des demi-journées.

2.2 La typologie des familles

	2015	2016	2017	2018
Nombre de familles accueillies		178	165	152
Nombre d'enfants accueillis		262	260	246

	2015	2016	2017	2018
QF 1		165	176	166
QF 2		51	54	49
QF >770€		48	30	31

Pour environ 80%, les familles viennent du quartier et leur QF est de moins de 770€. Près de la moitié sont des familles monoparentales.

3 La Jeunesse

3.1 L'activité

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'heures accueil ados	296	620	30	2 219
Nombre de jeunes accueillis			9	

Pour les 11-17 ans

L'accueil se fait les mercredis et les samedis et l'après-midi en période de vacances scolaires à la Maison de quartier du Clou Bouchet.

Un responsable du secteur Jeunesse et une animatrice jeunesse encadrent les jeunes le mercredi et 2 animateurs en plus pendant les vacances.

Diminution d'accueil sur la jeunesse du fait qu'il n'y avait plus d'animateur jeunesse.

Pendant les vacances, possibilités d'inscription à la carte.

Est établi avec les jeunes un planning s'appuyant sur un thème avec des propositions de stages sportifs, culturels, des sorties, des projets inter-quartiers, des actions intergénérationnelles.

Chaque semaine, une sortie à la journée est proposée pour découvrir différents lieux d'activité autour de Niort.

Est également mis en place un chantier jeune en lien avec le CSC du Parc.

Les séjours ne sont plus proposés depuis 2017 l'été du fait de son coût et par manque de moyens des familles.

Séjour ski avec le CSC du Parc, Centre-Ville et Chemins Blancs.

Pour les 14-25 ans

Accueil les mardis et vendredi soirs. Le but est d'impliquer les jeunes dans le montage de projets artistiques.

En 2018, l'accueil a fermé faute de moyens humains et de local dédié.

4 La place des parents

Participation des familles aux apéros familles. Les familles sont invitées lors des stages

L'implication des familles au sein de l'accueil de loisirs pour les jeunes reste faible. Cependant les parents s'impliquent sur des actions d'autofinancement pour leurs enfants.

5 Les partenariats

De nombreux partenariats sont mis en place avec notamment la bibliothèque et les écoles de quartier, la ludothèque, les associations sportives et culturelles, les travailleurs sociaux, le planning familial, les CSC du niortais...

6 Les perspectives

- Continuer le travail sur l'émancipation des enfants en accueil de loisirs
- Développer l'axe jeunesse lors du prochain projet social
- Proposition de nuitées afin que les jeunes puissent sortir du quartier

3 La coordination

Les coordinateurs jeunesse

Nom	Nombre ETP en 2019	Nombre ETP en 2018	Les missions
Anne Claire BOUTET	1	1	- Coordonner les actions enfance jeunesse - Gérer administrativement et financièrement le CEJ - Faciliter le partenariat institutionnel et de terrain du secteur enfance jeunesse
Yaël MARTINET	0.75	0.75	- Coordonner les actions ALSH - Optimiser les moyens humains et matériels - Assurer le suivi des activités, réaliser l'évaluation annuelle des actions - Faciliter le partenariat institutionnel et de terrain - Développer la communication interne et externe
Anoucha CORNUAU	1	0.5	- Assurer le suivi des activités sur le temps périscolaires et extrascolaires
Dalila ZEMOULI	1	0.5	
Vanessa PAYNEAU	0	0.5	- Réaliser l'évaluation annuelle des actions
Whilhem ROCHETEAU	1	0	- Manager les équipes d'animation
Simon ROUANET	1	0	- Faciliter le partenariat institutionnel et de terrain - Favoriser l'implication des familles

Les coordinateurs enfance

Nom	Nombre ETP en 2019	Nombre ETP en 2018	Les missions
Ariane CORYN TONNELLE	1	1	- Définir et piloter le projet de service en faveur de l'accueil du Jeune Enfant (Analyse besoins des publics, adaptation du projet de service, aide à la décision et propositions de moyens à mettre à œuvre) - Coordonner l'offre d'accueil et animer la Commission d'Admission - Manager l'équipe d'encadrement (répartition et coordination des activités, animation pédagogique, promotion du métier, accompagnement des transitions professionnelles) - Piloter la gestion de l'activité du Service (administration, budget, suivi des indicateurs, optimisation des moyens du service) - Concevoir et mettre en œuvre des projets transversaux - Garantir la qualité et la sécurité de l'accueil rendu à l'utilisateur - Développer et participer aux réseaux professionnels du secteur d'activité (dynamisation et animation du travail partenarial local, reconnaissance du service et valorisation des partenariats)
Brigitte BARIBAUD	1	1	- Assister le Chef du service dans l'élaboration, la mise en œuvre des orientations politiques et le suivi des activités - Manager l'équipe administrative de la coordination

			<ul style="list-style-type: none"> - Piloter les dossiers techniques et mettre en œuvre des actions nouvelles ou d'adaptations du service - Participer à la définition et à la mise en œuvre des projets transversaux - Conduire la gestion informatisée du service en liaison avec la DSIT, former et assister les utilisateurs des progiciels métiers - Représenter Chef de Service Petite Enfance lors des réunions transversales et partenariales.
Marie Line CHEVALIER	0	0.6	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer l'accueil physique et téléphonique, orientations vers les collègues du RPE selon le mode d'accueil recherché -Gérer les prises de rendez-vous pour la Responsable et l'Educatrice du Relais -Saisir les dossiers de pré-inscription au sein des EAJE du CCAS -Assurer les travaux de dactylographie liés au fonctionnement du guichet unique.
Laurence PALLIER	0	0.6	

La coordination a été réévaluée. Elle est passée de 6.45 à 7.75 ETP pour ce nouveau contrat avec un redéploiement de certains ETP afin que les personnes financées dans ce cadre aient de par leur fonction une mission de coordination ou de travail partenarial.

Annexe 5 : Les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif ¹ 0-moins de 6 ans	7,22 € heure enfant
Accueil familial ² et parental *0 – moins de 6 ans	7,22 € heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 € heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 € an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €heure d'ouverture
Ludothèques	20€ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
« Diagnostic initial »	10 000€contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€ heure enfant
Accueil périscolaire	3€ heure enfant
Séjour vacances été	40€ journée enfant
Séjour petites vacances	40€ journée enfant
Camp adolescents	40€ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 €: Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

¹ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

² Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.